

POLOGNE

La Terre promise n'est plus où elle était...



Agnès Gruda

envoyée spéciale
 VARSOVIE

« **C** ana...aa...aa... », a bégayé Dieu en parlant de Terre promise. Moïse a compris : Canaan. Mais Yahvé avait plutôt à l'esprit le Canada...

Des générations de Polonais ont été nourries par cette vision mythique de richesse et de profusion. Mais cette image colle de moins en moins à la réalité. Pour plusieurs anciens exilés, la Terre promise a changé de camp.

« Ici, je crée quelque chose de nouveau, au Canada, je ne ferai que répéter ce que d'autres ont fait avant moi », dit Maciej Wolanski, jeune banquier dont les parents ont émigré de Pologne au début des années 80.

Maciej a vécu en Algérie, puis à Montréal. Il a obtenu son MBA à McGill. Il travaillait à la Banque de Montréal quand il a décidé de passer des vacances dans son pays natal. Par curiosité, il a fait la tournée des banques à Varsovie. Partout où il est allé, on a voulu l'embaucher. Il est resté.

Trois ans plus tard, Maciej occupe un poste de vice-président à la Bank of America de Varsovie. En décembre, un magazine financier local lui consacrait une page. Sur la photo, il a la tête de son emploi : veston sombre, cravate, mine austère. Mais attention aux apparences : Maciej n'a rien du banquier poussiéreux. Ses éclats de rire trahissent ses 28 ans.

Faut dire qu'il a de quoi rire : son salaire, bien plus alléchant qu'à Montréal, n'est pas bien loin de celui qu'il gagnerait dans un poste semblable à Londres ou à Paris. C'est un argument de poids pour rester en Pologne. Mais il y a plus.

« Au Canada, les postes de direction sont occupés. J'aurais eu long-

temps quelqu'un au-dessus de moi. Ici, les positions étaient libres et j'ai eu la chance de faire mes preuves. »

Comme sa copine Ania Barwicz, dont les parents avaient émigré à Trois-Rivières, comme Marek Kaszkowiak, qui a quitté la Pologne pour Toronto après la loi martiale de 1981, Maciej profite à plein du boom économique qui, depuis la chute du Rideau de fer, a complètement transformé son pays d'origine.

La prospérité du privé

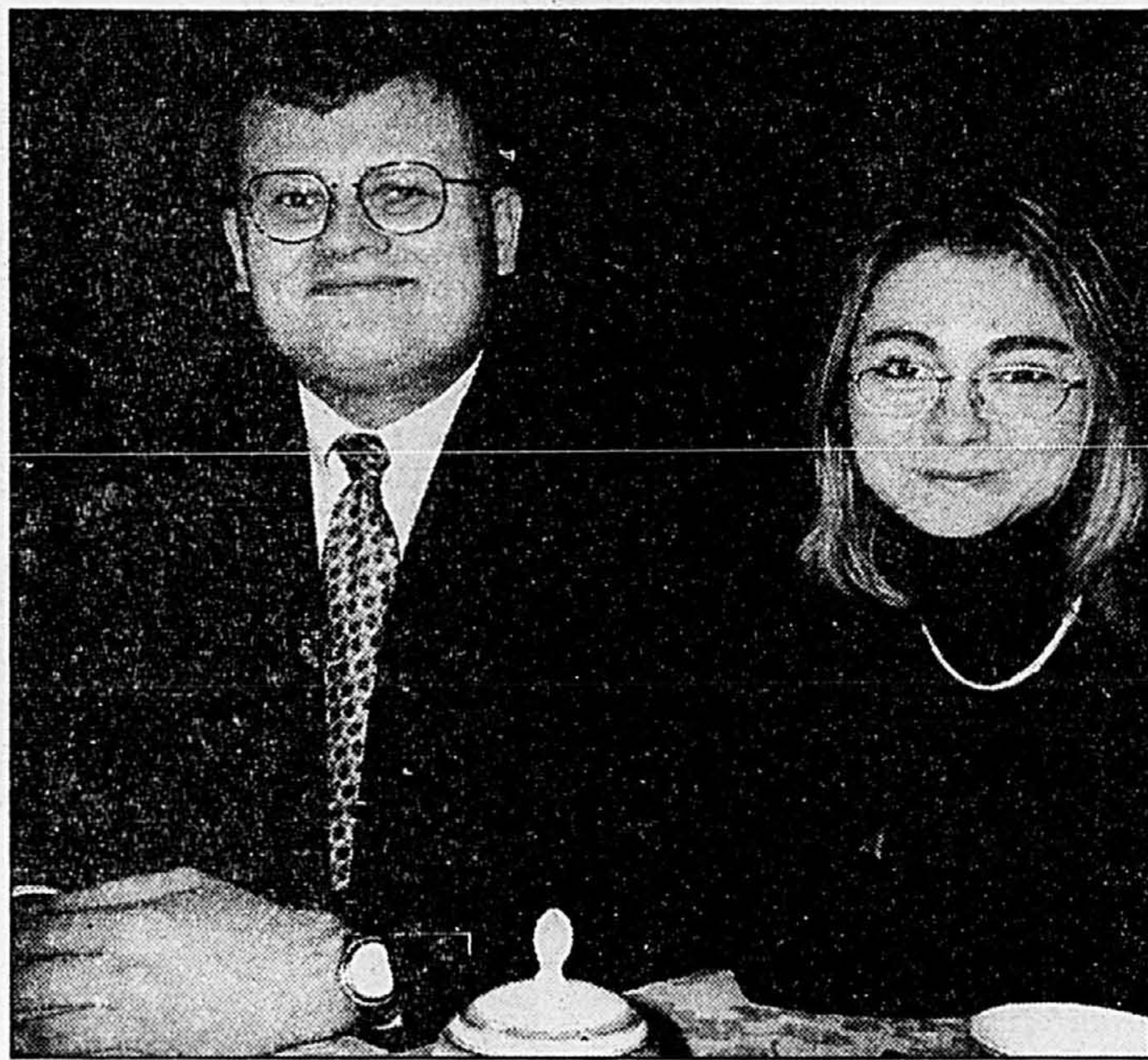
La Pologne connaît la plus forte croissance économique de tous les pays d'Europe; exception faite de l'Irlande. Depuis 93, son PIB a augmenté en moyenne de 5,8 % par an. Le chômage et l'inflation, qui avaient explosé au début des années 90, quand l'économie polonaise a été soumise à une libéralisation douloureuse, se sont stabilisés.

Avec le temps, les emplois perdus dans la fermeture des conglomerats d'État ont été en partie recréés par un secteur privé florissant. Depuis 89, le nombre d'entreprises privées en Pologne est passé de 800 000 à 2,4 millions!

L'inflation a glissé sous le seuil de 10 %. Le chômage aussi. Comme toute moyenne, celle-ci camoufle de grandes disparités. Des régions entières végètent toujours, tandis que les jobs pleuvent dans la capitale, où le taux de chômage est inférieur à deux pour cent — autant dire le plein emploi.

Des grues percent la vapeur humide qui se fige dans le ciel glacial de Varsovie. On construit un nouveau centre bancaire, une nouvelle Bourse, un nouveau supermarché, une nouvelle station de métro, un nouveau pont sur la Vistule. Les Polonais achètent des magnétoscopes, des ordinateurs, des autos — beaucoup d'autos, un demi-million de voitures neuves de toutes catégories en 1998. Effet secondaire : une congestion chronique dans les principales artères de la capitale.

Dans ce pays dont le système téléphonique a connu des décennies de déficience légendaire, le téléphone cellulaire est omniprésent. Dans les restaurants, à l'hôtel et dans la rue, on parle business, livraisons, dépôts, cargos. Autrefois, les Polonais prenaient des jobines



Maciej Wolanski et Ania Barwicz, dans un chic restaurant de Varsovie : ici, tout reste à faire...

PHOTOS AGNÈS GRUDA, La Presse

Le miracle polonais

en Allemagne pour survivre. Aujourd'hui, selon le magazine *Wprost*, 60 000 ouvriers allemands travaillent illégalement en Pologne!

Le tigre

La Pologne est devenue le « tigre » de l'Europe centrale, selon Michel Librowicz, professeur à l'UQAM et cofondateur du MBA canadien dispensé (pour la modique somme de 9000 \$ US) à l'École des hautes études commerciales de Varsovie. « Il y a ici une ambiance unique, une explosion semblable à celle qu'a connue l'Occident dans les années 50 », constate M. Librowicz.

Un tigre ? David McRae, direc-

teur du *Canada-Poland Entrepreneur Foundation* (un fonds de financement des PME locales), voit plutôt un animal en convalescence. Selon lui, la Pologne doit compter sur 15 ou 20 ans pour rattraper l'Europe. Si tout va bien, son économie n'a pas fini de bouillonner.

Marek Kaszkowiak, jeune quarantaine, est un des étudiants inscrits au MBA canadien à Varsovie. Il a vécu 12 ans à Toronto, où il a multiplié les petits boulots. Depuis cinq ans, il passe le plus clair de son temps en Pologne. Il a appris l'administration des affaires sur le tas et il a ouvert une boîte de consultation en gestion. Revenus : dans les six chiffres. « Quatre fois plus que ce je pouvais gagner au Canada. »

Ania Barwicz se dirigeait vers une carrière d'enseignante au Québec. Mais la perspective d'attendre que les vieux profs tirent leur révérence ne lui souriait pas.

Il y a trois ans, Ania est venue faire un tour en Pologne, comme ça, sans intention précise. Elle a vu une annonce dans le journal — un poste d'assistante commerciale dans une société française qui vend du pa-

pier. Ania a répondu à l'annonce. Et elle a été embauchée. Aussi simple et rapide que cela.

Toute nuance faite, elle vit aussi bien qu'elle aurait vécu au Québec. Mais en Pologne, il y a quelque chose de plus. Une fébrilité dans l'air, une énergie. « Je me sens utile, il y a une compétition terrible ici, mais aussi beaucoup de possibilités, et des choses à construire. »

Tout n'est pas facile à Varsovie. Il y a la bureaucratie post-communiste, cette machine hostile qui a poussé à ses sommets l'art d'ignorer le naïf qui demande un renseignement à un guichet. On attend encore le virage-client...

Il y a les complications de toute sorte : la banque qui met des semaines à acheminer une carte de débit, le gouvernement qui exige un tas de paperasses, les services médicaux déglingués. Il y a aussi, comme le souligne Marek, une société assez monolithique peu ouverte aux différences — Marek s'ennuie beaucoup du multiculturalisme torontois.

Mais il y a aussi, surtout en ville, surtout à Varsovie, une formidable poussée d'optimisme. « Les jeunes, ici, sont sûrs de vivre mieux que leurs parents », dit Maciej. Ania ajoute : « Les jeunes Polonais n'ont pas encore compris que l'argent ne fait pas le bonheur, ils courent tous après l'argent — et ils trouvent du bonheur dans cette course. »

Et les Polonais courent de plus en plus vite. Autrefois, quand Maciej venait visiter la famille, il y avait toujours quelqu'un pour prendre trois jours de congé, le promener dans la forêt. « Maintenant, ils ont 45 minutes pour prendre le thé. »

Aujourd'hui, en Pologne, quand on a moins de 35 ans et un diplôme universitaire, quand on parle anglais, allemand ou français et que l'on a déjà vécu à l'Ouest, on ramasse les jobs à la pelle. Les nombreux « revenants » se doutent bien que cette période bénie ne durera pas, que les possibilités ouvertes par la joyeuse flambée de capitalisme vont se boucher. En attendant, ils profitent de la manne.

« Tiens, tiens, voilà le petit Canadien qui est venu faire carrière en Pologne », s'est déjà fait dire Maciej. Un sarcasme qui en dit long sur le rapport inversé des Polonais avec leur ancienne Terre promise.

Demain : La révolution culturelle



Une circulation dense et des chantiers de construction près du célèbre Palais de la culture, ce cadeau que Staline fit à la Pologne à une époque révolue.

Les écarts se creusent

El Popo, le nouveau restaurant-bar qui fait fureur à Varsovie, est plein à craquer.

L'orchestre mexicain joue l'incontournable *Guantanamera*, une blonde extrovertie fait les yeux doux au barman, qui coule de petits sourires à une beauté plus discrète, style Juliette Binoche. La nuit est jeune et tout est possible.

Pas pour tout le monde. Sur le menu, une margarita se détaille 15 zlotys — environ 7,50 \$. Le cappuccino vaut 10 zlotys — 5 \$. Dans un autre bistro à la mode, il faut payer 13 \$ pour une vulgaire salade César, ou même le traditionnel plat de pierogis.

Les prix affichés par les restaurants de Varsovie sont tout à fait occidentaux. Pas les salaires. Le Polonais moyen gagne environ 1200 zlotys par mois. Ceux qui brassent des affaires, qui peuvent profiter à plein des nouveaux restaurants ethniques de la capitale ou se payer une nuit de la Saint-Sylvestre au Marriott, à 400 \$ l'entrée, gagnent beaucoup, beaucoup plus.

Ce n'est pas le cas d'Ola, 20 ans, qui a eu la malchance de naître près de Kutno, une sorte de Drummondville drabe à 1 h 30 de Varsovie. Son boulot dans un centre cari-

atif lui donne 500 zlotys par mois. Une fois qu'elle a payé ses cours privés de gestion, il ne lui reste presque rien pour vivre.

Le bouillonnement du capitalisme naissant a épargné son patelin. « Il n'y a rien ici, pas de tourisme, rien, un type a essayé de partir une entreprise privée, il s'est fait pincer pour fraude. »

La mère d'Ola est préposée dans un hôpital et gagne un salaire de misère. Comme tous ceux, en Pologne, qui figurent sur la liste de paie de l'État. Un enseignant dans le réseau public reçoit autour de 400 \$ par mois. Un prof d'université : 600 \$. Un médecin : quelques centaines de plus.

On complète comme on peut. Des cours de rattrapage. Des charges de cours au privé. Des consultations médicales privées à 25 \$ la visite. Ou encore des pots-de-vin — phénomène largement répandu dans les services de santé. Depuis le début de l'hiver, le pays connaît des débrayages d'anesthésistes. Les mauvaises langues disent que c'est parce qu'ils sont les seuls à ne pas soutirer un bakchich pour leurs services. Évidemment : leurs « clients » sont endormis... Om peut bien rire, n'empêche que le mouvement de grève a pris de l'ampleur. Et qu'aujourd'hui, les anesthésistes ne sont plus les seuls

à pester contre leur sort.

Tous ces à-côtés, ainsi que la persistance de certains prix à l'ancienne (il y a encore des gens qui paient une bouchée de pain pour occuper leurs vieux logements coopératifs) rendent les statistiques sur le niveau de vie très trompeuses. Ce qui est sûr, c'est que malgré l'effervescence économique actuelle, il est inférieur à celui des pays les plus pauvres de la CEE. Ce qui est tout aussi clair, c'est que la nouvelle prospérité n'est pas pour tout le monde. Et que les écarts entre les riches et les pauvres se font de plus en plus douloureux.

« Les désirs des enfants sont exacerbés, les beaux vêtements, les ordinateurs, ce n'est plus un conte de fées, des copains à l'école en ont », dit Ewa Szymczak, directrice de la fondation caritative SOS, qui étend son réseau à travers tout le pays.

Des phénomènes autrefois inconnus font leur apparition. « Quand des locataires ne paient pas leur loyer, maintenant, on peut les expulser », dit Mme Szymczak. Autre nouveauté : l'itinérance. Avant, la déclaration d'adresse était obligatoire...

« La Pologne d'autrefois était une grande prison, où tout le monde avait droit à un toit et un bol de soupe ». La liberté a un prix.



Ajoutez des longueurs de piscine à votre santé !

Professionnels de la santé et de la mise en forme à votre service
 Évaluation médicale sérieuse, programme personnalisé
 Golf • Sauna • Bicyclette • Volley-ball • Musculation • Massothérapie
 Danse aérobie • Clinique anti-tabac • Cours de réanimation • Cours de natation et aquaforme
 Contrôle du poids et du cholestérol • Course et marche rapide sur piste surélevée... et bien plus

Abonnez-vous ! **374.1480** Visites guidées chaque semaine

Le Centre Épic de l'Institut de Cardiologie de Montréal
 5055, rue Saint-Zotique Est, Montréal (Québec) H1T 1N6



Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

Raser le Stade?

Depuis des années, on a souvent évoqué l'idée de raser le Stade, le plus souvent en boutade, pour exprimer une exaspération devant les cafouillages et les accidents qui ont ponctué l'aventure de notre éléphant blanc olympique. Mais, à la lumière du dernier coup dur, la déchirure du tout nouveau toit en teflon, le temps est venu d'examiner cette solution sérieusement. Il ne s'agit pas de dynamiter le Stade demain matin. Mais on ne peut plus balayer bêtement cette solution du revers de la main, en affirmant qu'elle ne résiste pas à l'analyse.



Alain Dubuc

adubuc@lapresse.ca

L'argument massue pour justifier le maintien du Stade consiste à dire qu'on ne peut pas démolir un ouvrage qui vaut trois milliards. Mais justement, le Stade ne vaut pas cela. On a, bien sûr, payé trois milliards, dans un élan de folie collective. Mais sa valeur réelle, quelle est-elle? Le Stade ne peut valoir plus que ce que vaut un stade, de 100 à 200 millions, une somme dont il faut soustraire ses handicaps structurels, son absence de toit fonctionnel, son absence d'utilité sportive. Quant aux trois milliards, qu'on garde le Stade ou non, il faut les considérer comme une perte collective.

Le vrai calcul économique doit se poser de la façon suivante. Combien il en coûtera pour adapter et entretenir le Stade pour qu'il puisse jouer un rôle. Et comparer cela à ce qu'il en coûterait pour le démolir et reconstruire des installations qui combleraient sans doute mieux les besoins des Montréalais. Cette réflexion est possible et nécessaire parce qu'elle s'appuie sur des éléments nouveaux. Le cafouillis du toit de teflon met la Régie des installations olympiques devant un choix douloureux. Recommencer à zéro, avec un autre concept de toit, et se lancer dans une nouvelle aventure coûteuse à l'issue incertaine, ou améliorer le concept actuel, face à une population qui ne pourra plus avoir confiance. Dans tous les cas de figure, les chances que l'on puisse livrer, un jour, un stade fonctionnel, sécuritaire, économique, et capable d'inspirer confiance, sont de plus en plus ténues.

À cela s'ajoute le fait que, d'une carence à l'autre, la fonction du Stade s'est précisée. Ce n'est plus un équipement sportif, mais une installation utilisée essentiellement pour une vocation non prévue à l'origine, la tenue d'événements exigeant un grand espace couvert. Si c'est de cela dont nous avons besoin, pourquoi ne pas carrément doter Montréal de cet équipement qui lui manque et construire un vrai grand hall d'exposition, conçu pour cela et bien situé?

Mais il n'y a pas que les calculs froids, dira-t-on. Le Stade olympique est aussi un monument. Mais justement. Un monument à quoi? Si de grands ouvrages comme Manic-5 incarnent le savoir-faire québécois, le Stade est d'abord et avant tout un symbole d'échec, un mémorial à l'incompétence d'un Québec qui, dans ce dossier, s'est comporté comme une république de bananes.

D'abord, lors du choix de l'architecte Roger Taillibert par un Jean Drapeau en proie à une francophilie mal placée, qui fait que nous avons sur les bras un concept fou, manifestement inadapté à notre climat et à nos besoins. Ensuite, par l'orgie de corruption et de banditisme syndical qui nous a légués des coûts énormes et un stade mal construit. Aussi, ce fut le premier cas où des incompetents ont choisi de refiler le coût de leurs erreurs aux générations qui suivaient. Mais surtout, c'est l'échec d'un pari. Les Jeux de 1976 symbolisent l'effort désespéré d'une ville qui, pour lutter contre le déclin qui s'amorçait, a choisi la fuite en avant, en rêvant de refaire le coup de l'Expo, et qui s'est plantée. Le *Time Magazine* de cette semaine parle encore du fiasco de Montréal.

Bref, ce pourrait être une façon de résoudre un des problèmes concrets que vit Montréal tout en tournant une page peu glorieuse de notre histoire. L'idée de raser le Stade n'est plus l'expression d'une saute d'humeur, mais l'une des hypothèses, sérieuses, qu'il faudra analyser dans les mois à venir.



DROITS RÉSERVÉS

serge.chapleau@lapresse.ca

Le remake de Sheila Copps

Il y a trois ans, la ministre Sheila Copps mettait sur pied un nouveau fonds pour financer les productions de télévision canadiennes. Une centaine de millions de dollars tout neufs, générés par une redevance perçue chez les câblodistributeurs, ont ainsi pu être injectés dans les téléproductions made in Canada.



Agnès Gruda

agruda@lapresse.ca

Le « Fonds des câbles » a connu sa part de déboires. Mais l'effort collectif a porté fruit, du moins sur le plan quantitatif. Avant la création de cette nouvelle cagnotte, Téléfilm Canada (l'un des deux partenaires du Fonds), finançait bon an mal an une trentaine de productions télé. L'an dernier, il y en a eu 44.

La quantité, ce n'est pas tout. Mais en ces matières, elle est ultimement génératrice de qualité — plus on tourne, plus nos artistes et artisans ont la chance de développer leur talent.

La ministre Sheila Copps envisage grosso modo de reprendre cette recette pour relancer l'industrie du cinéma canadien. Une industrie chancelante, qui réussit à produire des bijoux tels que *Le Violon Rouge* ou *The Hanging Garden*, mais dont les moyens s'étiolent. De 1990 à 1995, le budget moyen d'un long métrage est passé de 4,6 millions à 1,6 million pour les films en anglais, et de 2,9 à 1,5 million, côté francophone. On a beau vouloir vivre d'art et d'eau fraîche, ça va finir pas percer à l'écran...

C'est pour éviter ce déclin que Mme Copps a fait appel à un comité qui lui a présenté, jeudi, une série de recommandations visant à stimuler la production de longs métrages. Comment? En regroupant les ressources et en allant chercher quelques dizaines de nouveaux millions dans l'industrie elle-même. C'est le modèle « Fonds des câbles ».

L'intention est généreuse. Mais... il y a un gros mais.

Pour dénicher de nouvelles sources de revenus pour les productions de télévision, la ministre Sheila Copps avait

réussi à convaincre les câblodistributeurs canadiens, qui ont bien voulu faire leur part pour la création de produits qu'ils allaient ensuite diffuser. Tout le monde y trouvait son compte.

Côté cinéma, la formule est moins heureuse. Selon les recommandations du comité, le nouveau Fonds rapatrierait une cinquantaine de millions déjà disponibles pour la production de longs métrages et Ottawa doublerait la mise. Mais le reste? À quelles sources nouvelles le cinéma canadien s'abreuverait-il?

Le comité avait flirté avec l'idée de percevoir une taxe sur les vidéocassettes et les entrées en salle — suggestion que la ministre a rejeté d'emblée et c'est tant mieux. La note aurait sûrement été refilée aux consommateurs, au risque de vider les salles et les clubs vidéo...

Le comité s'est rabattu sur les privilèges fiscaux dont bénéficient les producteurs étrangers qui tournent des films au pays. Il estime que, compte tenu de la dévaluation de son dollar, le Canada conservera tous ses attraits pour les producteurs américains.

C'est oublier qu'une autre tuile fiscale risque de s'abattre sur la tête des comédiens étrangers qui travaillent de ce côté-ci de la frontière. Ceux-ci pourraient devoir verser jusqu'à 43 % de leur cachet (au lieu de 15 %) au fisc canadien. Ces deux mesures cumulées pourraient faire la différence pour un producteur en quête d'un lieu de tournage. D'autant plus que d'autres pays, en Europe de l'Est en particulier, sont prêts à tout pour appâter le même gibier.

Les producteurs américains n'ont rien à cirer de nos angoisses cinématographiques. Or, leurs tournages font aussi tourner notre propre industrie, donnant du boulot à nos caméramans, nos scénographes et nos perchistes.

Le patriotisme hostile déployé par Mme Copps pour défendre les magazines canadiens contre l'appétit des éditeurs américains qui relèquent notre marché publicitaire ne s'applique tout simplement pas sur le terrain du cinéma. En politique comme au cinéma, un remake n'est pas toujours une garantie de succès...

LA PRESSE ET VOUS

L'information: un monde mystérieux

Vendredi matin. 7 h 30. Dans un hôtel de Montréal. À l'exemple d'autres groupes informels, des femmes gestionnaires connues et réputées, « amies d'affaires » en provenance des secteurs public et privé, se réunissent régulièrement pour discuter, échanger, s'entraider, écouter un invité. Une sorte de formation continue dans une ambiance agréable, faite d'amitié et de respect mutuel.

Hier matin, la rencontre portait sur le monde encore inconnu sinon mystérieux de l'information. Pour qui n'est pas du « milieu » journalistique, ne fréquente pas les salles de rédaction ou n'a que peu de contacts avec la presse, le monde des médias est étrange, intrigant même.

Comment se pratique le métier de journaliste? Quelle est la formation exigée? Quels sont les critères d'embauche? Comment les journalistes sont-ils évalués pour leur travail professionnel? Sont-ils payés à l'article ou à la semaine? Qui décide quels événements « couvrir » dans une journée et à partir de quels principes ou objectifs? Comment se font le choix de publier telle ou telle information et de laisser tomber telle autre information? Qui décide de l'emplacement choisi? Comment se fait-il que les titres ne correspondent pas toujours au contenu des articles? Les médias sont-ils conscients de leurs responsabilités? De leur influence réelle? Du tort qu'ils peuvent causer à des

individus, des institutions, des organismes ou à des entreprises lorsqu'ils les critiquent? Pourquoi présenter la plupart du temps des mauvaises nouvelles et très peu de bonnes nouvelles? Quels sont les enjeux actuels du journalisme dans le contexte nord-américain? Comment se décide la politique éditoriale?

Questions lourdes de sens et qui résument bien les préoccupations et les interrogations d'un très grand nombre de personnes à l'égard des journalistes et des informations qui leur sont transmises par les médias. C'est le but de cette rubrique, chaque samedi sans arrêt depuis bientôt trois ans, de tenter d'apporter un éclairage sur les diverses facettes de l'exercice du métier de journaliste. Et, si possible, de fournir des réponses claires et franches aux interrogations de nos lectrices et de nos lecteurs.

La planification, la confection, la rédaction, la correction, l'édition, la production, l'impression et la distribution d'un journal à toutes les 24 heures a des exigences bien particulières. Réussir à « sortir » tous les jours tient parfois du miracle. C'est l'équivalent d'un volume de quelques centaines de pages qui serait édité en moins d'une journée alors qu'il faut habituellement de un à trois mois, après écriture, pour éditer et publier un livre, si peu volumineux soit-il. Comment alors, dans un journal, réussir chaque jour à réunir exactitude des faits, rigueur professionnelle, respect de la vie privée des personnes et qualité d'écriture dans la pré-

cision, la vitesse, la rapidité d'exécution? C'est un terrible mais combien emballant défi quotidien que d'y parvenir.

Il y a des journées où les nouvelles sont abondantes et importantes, comme ce fut le cas tout au long de cette semaine. Il y a des périodes creuses où peu de choses se passent dans l'actualité, comme durant la récente période des Fêtes. Tout ou presque est fermé. Les intervenants habituels sont silencieux.

Chaque jour, à deux occasions différentes, sous l'autorité du directeur de l'information, Marcel Desjardins, les responsables des différents secteurs de la rédaction (informations générales, économie-finances, arts et spectacles, politique québécoise-canadienne-internationale, sports) se réunissent pour planifier le journal du lendemain. Le matin pour faire part du « menu du jour », des événements et actualités qui sont à l'ordre du jour, pour affecter les journalistes à des causeries, colloques, conférences de presse, lancements, déclarations, rassemblements de toutes sortes, ou pour les affecter à des recherches, enquêtes et reportages particuliers qui feront l'objet de primeurs, de nouvelles exclusives, de dossiers, de séries dans *La Presse* le lendemain ou dans les jours suivants.

En après-midi, une autre réunion de production a lieu pour faire le bilan des informations recueillies depuis le début du jour et des nouvelles qui continueront d'évoluer jusqu'en soirée, jusqu'au moment où les textes des journalistes seront mis en forme et illus-

trés par nos photographes et graphistes, et prêts pour publication.

Même si plusieurs des éléments qui constituent le journal que vous avez entre les mains ce matin sont prévisibles et planifiés à l'avance, notamment les cahiers Plus, Vacances-Voyage, Mon Toit, Arts et spectacles, Cinéma, Carrières et Professions, le « pain quotidien » d'un journal est fait d'imprévus, d'événements qui sont survenus au cours des 24 dernières heures. Le contenu d'un quotidien est en constante évolution jusqu'à l'heure de tombée, soit jusqu'à 23 heures. La veille de la publication pour la première édition de *La Presse* et jusqu'à une heure du matin environ, si nécessaire, pour la seconde édition de notre quotidien.

Tout au long des préparatifs de la publication, en soirée ou en début de nuit, celui que l'on appelle dans les journaux « le chef de pupitre » peut apporter des changements de dernière minute au contenu et à la présentation du numéro du lendemain, si l'actualité le justifie. C'est là une grande responsabilité professionnelle qui lui incombe. Il est souvent bien seul, en fin de soirée ou en début de nuit, à prendre LA décision définitive sur le produit qui vous est livré le matin.

Au cours des prochaines semaines, j'aborderai quelques-unes des nombreuses questions posées lors de ma rencontre d'hier avec les « amies d'affaires ».

Claude MASSON
Éditeur adjoint

PLQ: une opposition combative

Le cabinet fantôme de Jean Charest est, à première vue, fort prometteur. Il annonce, en tout cas, de très grosses prises de bec à l'Assemblée nationale, notamment dans le domaine des Finances et de la Santé, où deux femmes, Monique Jérôme-Forget et Michèle Lamquin-Éthier, affronteront respectivement le ministre des Finances Bernard Landry et la patronne du MSS, Pauline Marois.

La première n'a pas d'expérience politique directe, mais connaît bien le milieu, puisque son mari, Claude Forget, a été ministre libéral durant plusieurs années. Elle a une longue expérience de l'administration publique, et manie aisément les théories économiques. Une femme qui n'a pas la langue dans sa poche face à un ministre soupe au lait... On peut s'attendre à des flammèches!

Mme Lamquin-Éthier, elle, n'est pas une habituée de la scène publique et n'a fait son entrée en politique qu'en 1997, à la faveur d'une élection partielle. À la Santé, elle remplacera avantageusement Pierre Paradis, qui n'aimait pas ce dossier. Ce qu'il faut savoir de Mme Lamquin-Éthier, qui est avocate de formation, c'est qu'elle a été directrice du Comité provincial des malades.

On verra à l'usage comment la nouvelle critique de l'opposition se débrouillera, face au verbotomoteur qu'est Mme Marois. Mais en principe, il s'agit d'une excellente nomination, dans la mesure où cela indique que l'intérêt des patients sera au centre des préoccupations de l'opposition.

Mme Lamquin-Éthier ne devra pas se laisser arrêter par ceux qui ont accusé les libéraux de faire de la démagogie avec les listes d'attente et les engorgements des urgences. Ce sont là des problèmes réels, dont la population souffre, et il est parfaitement justifiable que l'opposition se serve à l'occasion d'exemples impliquant des personnes en chair et en os, pour mieux faire passer le message et mieux interroger un gouvernement qui a toujours, comme tous les gouver-

nements, le réflexe de se cacher derrière des statistiques. (Le plus drôle, c'est que plusieurs journalistes ont eux aussi crié à la démagogie... comme si l'utilisation de cas concrets pour illustrer un problème général n'était pas l'a b c du journalisme!)

Russel Williams s'occupera des services sociaux. Il serait normal que M. Williams mette également son grain de sel dans le dossier de la santé, car c'en est un qui affecte tout particulièrement la communauté anglophone.

Gros point d'interrogation pour ce qui est du troisième « gros ministère », l'Éducation. M. Charest en a confié la critique à un député lui aussi issu des élections partielles de 1997, Claude Bécharde (Kamouraska-Témiscouata).

M. Bécharde n'a que 29 ans. On comprend qu'il est, par l'âge, plus près de la clientèle, mais une expérience un peu plus substantielle aurait été utile dans un domaine aussi complexe que celui de l'éducation. On se demande si M. Charest n'a pas, ici, sacrifié le fond à la forme et le contenu à l'image.

À l'Éducation, on aurait vu beaucoup mieux un Jacques Chagnon, qui fit un bref séjour au ministère lors de l'intérim de Daniel Johnson, et qui offrait en plus l'avantage de venir du centre-ville de Montréal, là où se croisent toutes les communautés. Or, l'éducation est, avec la santé et les services sociaux, le domaine entre tous où il faut avoir une certaine sensibilité au multiculturalisme et aux besoins de la minorité anglophone.

M. Bécharde, qui vient du Bas-du-Fleuve, région homogène s'il en est une, aura vraiment tout à apprendre. L'expérience de M. Chagnon sera cependant précieuse dans le dossier des négociations du secteur public.



Lysiane GAGNON

Libéré des contraintes qui forcent un premier ministre à limiter la taille de son cabinet, M. Charest s'est offert le luxe d'un très gros cabinet fantôme, ce qui a notamment l'avantage de donner une fonction à presque tous les membres de son caucus et de leur permettre de se faire connaître à la période des questions. Il en a profité pour rejoindre le visage de l'opposition et pour donner des postes clés à dix femmes, dont évidemment son adjointe Monique Gagnon-Tremblay.

Exit André Bourbeau. Une dizaine de nouveaux venus font leur apparition, dont quelques figures fort intéressantes, comme Line Beauchamp (Culture et Communications), Jacques Dupuis (Sécurité publique), André Tranchemontagne (Industrie et Commerce), le jeune Sébastien Lamoureux (Sport et Loisirs), le constitutionnaliste Benoit Pelletier (Affaires intergouvernementales).

Il était prévisible que ce dernier hérite du dossier constitutionnel, mais il est regrettable que son ancien titulaire, Jean-Marc Fournier, soit relégué à un poste qui le privera de visibilité. Le whip est un personnage important au sein du caucus où il assure la discipline, mais pas dans le public. M. Fournier, qui est intelligent et s'exprime avec aisance, et qui s'était très bien tiré d'affaire dans ce dossier constitutionnel qui a toujours été le talon d'Achille du PLQ, aurait dû hériter de responsabilités plus importantes.

Les valeurs sûres ont quand même, pour la plupart, trouvé place dans ce cabinet fantôme renouvelé. Ainsi, Pierre-Étienne Laporte, esprit subtil et brillant, hérite de la politique linguistique qu'il connaît comme le fond de sa poche.

François Ouimet, qui avait bien défendu les dossiers de l'Éducation, notamment lors de l'épineuse affaire de la déconfessionnalisation des commissions scolaires, se retrouve à la Justice. Christos Sirros, Montréalais de toujours, sera fort bien placé pour donner la réplique à la ministre Louise Harel dans le dossier des Affaires municipales et de la Métropole.

Fatima Houda-Pepin hérite, on ne sait trop pourquoi, de l'autoroute de l'Information (en plus des services gouvernementaux), alors qu'on l'aurait plutôt vue à l'Immigration et aux Relations avec les citoyens... dossier qui va au député de Hull. On ne sait trop pourquoi Thomas Mulcair se retrouve sans « portefeuille ». Il y a d'autres points d'interrogation.

Dans l'ensemble cependant, tout porte à croire que l'opposition sera l'une des plus combatives qu'on ait vue à l'oeuvre depuis longtemps. Un chef jeune, vigoureux, qui passe bien l'écran, de nouvelles recrues encadrées par des vétérans consciencieux, une bonne quantité de matière grise, voilà en principe la recette d'une excellente performance parlementaire.

Mais évidemment, le plus difficile reste à faire. M. Charest doit s'enraciner dans son nouveau parti, voir à ce que la greffe des éléments venus du Parti conservateur finisse par « prendre », faire entrer du sang neuf dans son entourage...

Et tout cela fait, le plus dur sera encore à venir. Le PLQ devra bien un jour remettre à jour sa position constitutionnelle, la faire entériner par ses militants et savoir trouver les mots et les accents pour la « vendre » à la population. M. Charest ne pourra pas éternellement s'en tirer en dénonçant Lucien Bouchard le lundi et Jean Chrétien le mardi.

Le miroir électoral déformant



Chantal Hébert

Personne ne se surprendra de ce que le chef du Parti libéral du Québec s'intéresse soudainement à un système électoral qui serait plus proportionnel. De tous les leaders politiques en poste actuellement au Canada, M. Jean Charest est celui à qui le système actuel a joué le plus de mauvais tours, ces dernières années.

Au palier fédéral comme au provincial, le rapport suffrages/sièges a joué contre lui. Depuis que les élections du 30 novembre dernier ont permis qu'une minorité d'électeurs dotent le Parti québécois d'une confortable majorité, on se passionne pour son cas un peu partout au Canada.

Cet intérêt est salutaire mais pas nécessairement pour les raisons que l'on évoque, ces derniers temps. Le système électoral canadien n'a pas autant pour vice de permettre à des souverainistes de soustraire la victoire à des fédéralistes au Québec que de donner des résultats bien moins sophistiqués que la volonté réelle des électeurs d'un bout à l'autre du pays, une situation qui coïncide avec la désaffection galopante de la population à l'égard de la politique.

Car il serait faux de croire qu'en étant doté d'un gouvernement majoritaire qui a recueilli moins de votes que son opposition officielle, le Québec est plus mal chausé que le reste du pays. Pour des raisons circonstancielles, à savoir le projet référendaire du PQ, voter fédéraliste au Saguenay ou souverainiste dans Westmount, le 30 novembre dernier, ne se résumait pas strictement à un acte de présence démocratique. On l'a vu dans la réaction du premier ministre Lucien Bouchard qui a dû modérer ses transports référendaires à la lecture du résultat global du vote. Pour autant, le score serré des dernières élections n'a pas de quoi rendre son gouvernement moins légitime que les autres administrations en place au Canada.

En Colombie-Britannique, le gouvernement néo-démocrate de Glen Clark avait récolté deux points de moins que les libéraux de Gordon Campbell, lors des dernières élections. En fait, au Canada, l'élection de gouvernements qui jouissent de l'appui d'une majorité d'électeurs constitue un événement plus rarissimes que la naissance de quintuplets. Ainsi, un tel gouvernement n'existe pas en Ontario où



Jean Charest

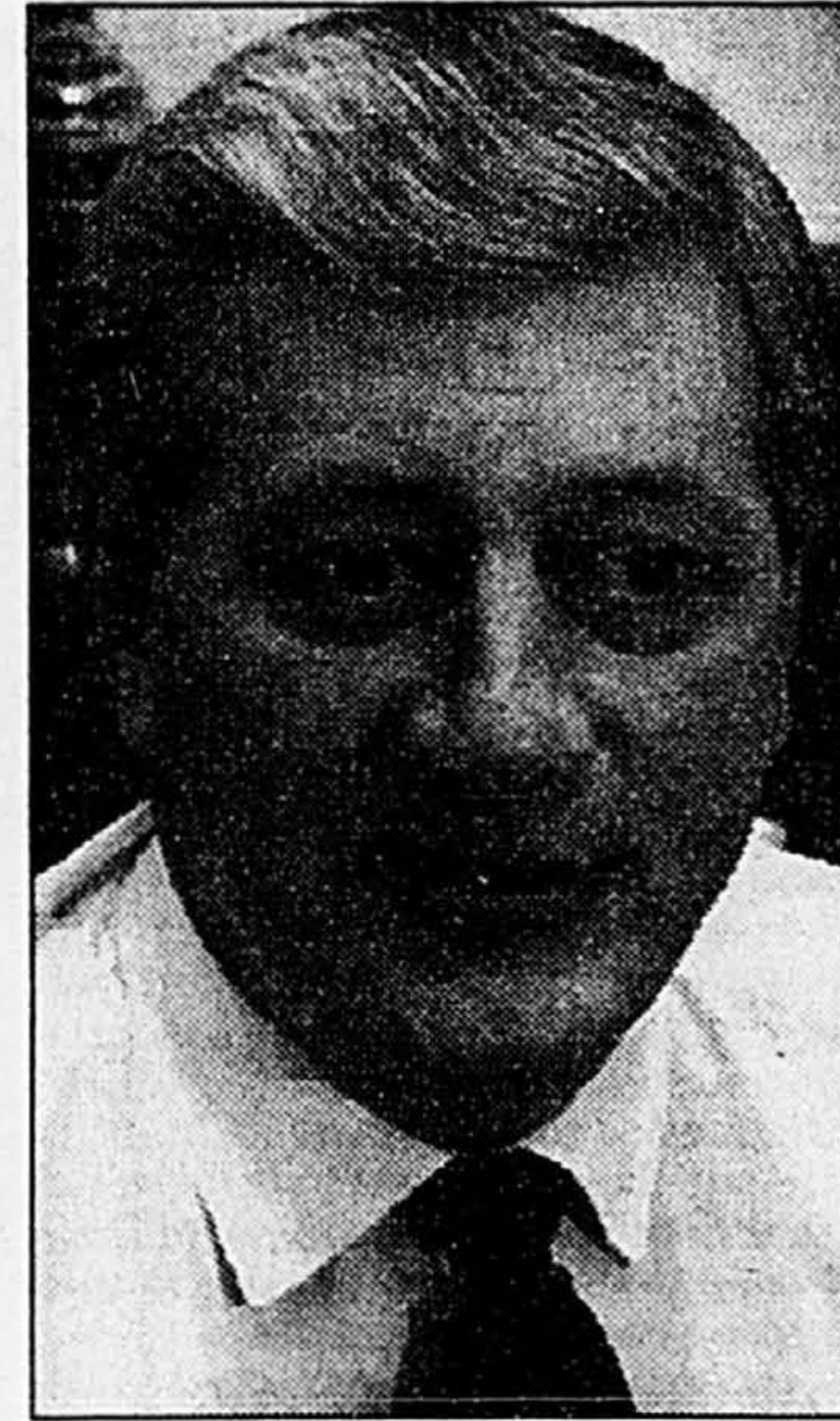
le premier ministre Mike Harris s'est hissé au pouvoir envers et contre 55 % des électeurs. Il n'y en a pas non plus au Manitoba où l'éternel Gary Filmon a été réélu avec seulement 43 % des suffrages aux dernières élections. Même la petite Ile-du-Prince-Édouard est gouvernée par un parti qui a raté la cible des 50 % par trois points.

Sur la scène fédérale, le gouvernement libéral de M. Jean Chrétien dirige le Canada avec l'appui de 38 % des électeurs, un score plus bas que le gouvernement provincial le moins populaire au pays. Pour remettre les choses en perspective, il aurait suffi qu'un peu plus d'un million d'électeurs votent différemment dans une demi-douzaine de circonscriptions pour que M. Chrétien se retrouve à la tête d'un gouvernement minoritaire.

À Ottawa, les effets pervers du système actuel se répercutent jusqu'au fin fond des banquettes de l'opposition. Aux dernières élections générales, un vote pour le Parti réformiste a fini par en valoir trois pour les conservateurs. À des niveaux d'appui à peu près équivalents à l'échelle canadienne, Preston Manning dirige trois fois plus de députés que Joe Clark.

Dans *La Presse* de samedi dernier, mon collègue Gérard Leblanc levait le voile sur un livre à paraître le mois prochain. Fruit du travail du politologue montréalais Henry Milner, *Making every vote count* Pour que chaque vote compte est un recueil de vingt exposés sur la question d'un système électoral à la proportionnelle. On y apprend évidemment que plus le système serait proportionnel, plus il aurait tendance à produire des gouvernements minoritaires.

Mais minoritaire égale-t-il automatiquement instable? Ce n'est pas l'expérience qu'a vécue l'Onta-



Mike Harris

rio, une province qui a eu plus que son lot de gouvernements minoritaires depuis vingt-cinq ans. À Queen's Park, les deux mandats minoritaires consécutifs du conservateur Bill Davis et celui par la suite du libéral David Peterson ont coïncidé avec les périodes les plus consensuelles qu'ait vécues l'Ontario moderne. À tous coups, les électeurs ont récompensé le parti qui avait dû faire des compromis pour se maintenir au pouvoir par une victoire aux élections suivantes. À l'inverse, les administrations majoritaires du néo-démocrate Bob Rae et du conservateur Mike Harris ont été marquées par de grandes confrontations sociales et, dans le premier cas, par un congédiement à la première occasion électorale.

Cela dit, ce n'est pas demain la veille que la proportionnelle va glisser son ortel dans la porte électorale canadienne. Jusqu'à présent, l'intérêt pour ce genre de choses a tendance à s'estomper avec l'exercice du pouvoir.

Le Parti réformiste, qui ne cesse de prêcher le populisme à toutes les sauces au point de lier le moindre vote de ses députés à la volonté des électeurs de leur circonscription, ne semble pas le moins de moins troublé par les vices d'un système qui lui profite démesurément. Le PQ, qui paraît beaucoup de système proportionnel à l'époque où il récoltait à peine une demi-douzaine de sièges en échange d'un quart des suffrages, est bien moins empressé de s'attaquer à la question depuis que la situation l'avantage. Jean Chrétien qui, lors de sa première course au leadership, y voyait une façon de résorber les sentiments d'aliénation des électeurs de l'Ouest, juge aujourd'hui qu'une telle méthode accentuerait les divisions au Canada. Ce qui est certain, c'est qu'un système plus proportionnel ne serait pas compatible avec le style impérial qui est en voie de devenir une marque de commerce de son second mandat.

Le débat sur la direction du Devoir

ALAIN DUBUC

Depuis quelques semaines, les médias ont fait état de nombreuses rumeurs sur la nomination d'un nouveau directeur au quotidien *Le Devoir*. Mon nom a notamment été évoqué et ma candidature a fait l'objet de spéculations qui ont alimenté un certain débat. Pour mettre les choses au clair, voici la reproduction de la lettre que j'ai transmise, au début de la semaine, au président du conseil d'administration du *Devoir*, M^e Gilles Carli.

« Je vous demande, par la présente, de retirer mon nom de la liste des candidats potentiels à la direction du *Devoir*.

Comme vous le savez, ma candidature à ce poste a toujours été passive. J'ai accepté, au mois de septembre, à la demande d'un professionnel en ressources humaines, que mon nom soit ajouté à une longue liste de candidats potentiels. Sans plus. À aucun moment, je n'ai tenté de mousser ma propre candidature. Le seul geste concret que j'ai posé, c'est d'accepter une rencontre avec vous et M^e Pelletier, représentant la fiducie, comme vous en avez eues avec tous les candidats potentiels. Cette rencontre, que l'on peut qualifier d'exploratoire, ne comportait aucun engagement, ni de votre part, ni de la mienne.

Cependant, dans un premier temps, je dois constater que le processus de sélection que vous avez choisi, avec ses délais et ses lenteurs, avec la confidentialité plus qu'imparfaite qui l'entoure, comporte des effets malsains pour l'institution dont vous avez la charge. La longueur du processus suscite chez les artisans du *Devoir* une inquiétude compréhensible, qui a mené, on l'a vu, à certains déreglements. Ce processus place également les éventuels candidats dans une position inconfortable, sinon intolérable sur le plan personnel, où leurs noms sont traînés sur la place publique, critiqués de façon dure et souvent injuste, dans un débat fort hargneux contre lequel ils sont impuissants.

Le caractère passif de ma démarche s'explique assez aisément par l'ambivalence que j'ai ressentie face à ces approches qui m'ont été faites. J'occupe en effet une position fort enviable, celle d'éditorialiste en chef du grand quotidien qu'est *Le Devoir*, et j'ai un profond attachement pour ce journal où j'oeuvre depuis plus de vingt ans. Je suis très bien où je suis.

Par contre, cette offre, non sollicitée, et qui fut, je dois le dire, une surprise pour moi, aurait pu m'offrir l'occasion de me renouveler, ce qui est essentiel dans une profession comme la nôtre. Diriger *Le Devoir* constitue un grand défi, non seulement parce qu'il s'agit d'une publication respectée, une institution au Québec, mais

aussi parce que ce quotidien a manifestement besoin d'un élan nouveau, une relance qui lui permettrait d'atteindre le potentiel qu'il mérite.

Mais mes ambitions s'inscrivent aussi dans la poursuite de la démarche professionnelle que j'ai amorcée il y a presque vingt ans. Dans la modeste mesure de mes moyens, j'ai tenté, d'abord comme chroniqueur économique, et ensuite comme directeur des pages éditoriales de *La Presse*, de défendre une certaine idée du développement économique, social et politique du Québec. J'ai tenté, par mes écrits, de contribuer à une nouvelle modernisation du Québec. Mais j'ai aussi voulu faire en sorte que nos débats ne nous déchirent pas et qu'ils ne mènent pas aux excès, aux dogmatismes et à l'intolérance, en valorisant la modération, le respect des autres.

Cette quête m'a amené, dans les récentes années, à constater le cul-de-sac vers lequel nos affrontements nous ont menés et l'impasse dans laquelle se trouvent les deux options qui dominent depuis trop longtemps la vie politique québécoise. Cette impasse place le Québec dans un moment charnière. Cela exige, avec une certaine urgence, que nous puissions trouver des voies nouvelles pour nous affranchir de ce débat, surmonter des divisions qui ont perdu leur sens et définir en termes nouveaux les paramètres de notre développement et de notre épanouissement. Tel est, du moins, mon objectif et mon rêve.

Le débat qui a entouré l'hypothèse de ma candidature, avec son dogmatisme, ses élan presque religieux, permet de craindre que *Le Devoir* aura du mal à être le creuset d'une réflexion nouvelle qui pourrait contribuer à nous affranchir de nos rigidités. Paralysé par les plus rigides de ses artisans, étouffé aussi par ceux qui se disent ses amis, et qui multiplient les pressions pour influencer son développement, *Le Devoir* peut-il trouver la sérénité nécessaire pour redevenir un véritable lieu d'idées, d'échanges et d'innovation?

La Presse, malgré les contraintes inhérentes aux grands quotidiens pluralistes de type nord-américain, permet cette souplesse. Au-delà des calomnies dont notre quotidien a trop souvent fait l'objet, *La Presse* a toujours offert à ses artisans une grande liberté, et m'a toujours donné, depuis vingt ans, la marge de manoeuvre dont j'avais besoin pour défendre mes idées et poursuivre les démarches auxquelles je croyais.

Je vous souhaite bonne chance dans la recherche d'un directeur, en sachant qu'une presse pluraliste et en santé est essentielle à la qualité de notre vie démocratique.



PHOTOS ANDRÉ FORGET, La Presse

Julie Payette : « J'ai participé à l'évaluation de tout ce que l'opérateur du bras de la navette voit (...) Je donnais mon avis... »

L'Homme, la machine et la NASA

Julie Payette ne touche pas beaucoup à la reconnaissance de la parole à Houston, mais ses intérêts académiques refont régulièrement surface



Mathieu Perreault

Quand on lui demande comment elle applique ses études de maîtrise et de doctorat, son travail à IBM et Bell Northern Research dans son travail d'astronaute, Julie Payette n'hésite pas : depuis son arrivée au Johnson Space Center de Houston, le virage professionnel est complet.

« Pour un astronaute, entre le travail d'origine et la formation de la NASA, il n'y a pas de corrélation, tranche l'ingénieure électrique de 35 ans. La reconnaissance de la voix, ce n'est plus ce que je fais. On peut exprimer un désir pour les affectations. Moi, je fais ce que je voulais : opérateur robotique. »

Mais en fouillant parmi les détails de son travail au Robotic System Evaluation Laboratory et sa mission de mai prochain, quand elle fera son premier voyage dans l'espace pour la mission STS-96, des liens apparaissent avec ses intérêts académiques à l'Université de Toronto, où elle a terminé en 1990 une maîtrise sur l'enseignement par ordinateur de la syntaxe,

et à l'Université McGill, où elle a entamé un doctorat sur les problèmes de reconnaissance de la parole en apesanteur, mis sur la glace par manque de temps.

En 1994, elle a cosigné un article relié à son sujet de doctorat dans les actes d'un colloque de l'Advanced Research Projects Agency et un autre sur les interactions voix/robot dans ceux d'un colloque de l'International Advanced Robotics Program.

À l'Agence spatiale canadienne, Julie Payette s'est penchée sur l'interaction personne-ordinateur en milieu hostile.

« Je me suis occupée de reconnaissance de la parole en milieu bruyant, précise-t-elle. Justement, l'une de mes tâches à bord (en mai) sera d'installer des silencieux sur les ventilateurs à l'intérieur de Zarya. » Le module de propulsion et d'alimentation russe est trop bruyant pour les études sur la reconnaissance automatique de la parole.

Les ventilateurs de Zarya sont nécessaires « pour forcer la répartition de chaleur. Sinon, les systèmes surchaufferaient : en apesanteur, l'air chaud reste où il est. Sur Terre, comme il est moins dense, il est moins pesant » et s'élève. Dans l'espace, la densité de l'air change aussi avec sa température, mais comme il n'y a pas de gravité, le poids, qui est l'effet de l'accélération sur la masse, est toujours nul. « Dès qu'on perd les systèmes de refroidissement à eau froide et par ventilateurs, c'est le retour sur Terre. »

L'astronaute québécoise a été

nommée responsable du matériel informatique pour STS-96, en partie à cause de sa formation universitaire.

« Nos programmes utilisent le système d'exploitation UNIX (populaire auprès des réseaux universitaires). Je le connais bien. Ce n'est pas le cas de tous les astronautes. »

La division d'évaluation robotique à laquelle a été affectée Julie Payette entre la fin de sa formation générale et sa nomination à STS-96, lui a permis de travailler avec des équipes canadiennes dont elle avait déjà fait partie.

« Ça adonnait bien : il y a beaucoup d'éléments canadiens en robotique. Par exemple, j'ai participé à l'évaluation de tout ce que l'opérateur du bras de la station voit. L'astronaute est à l'intérieur du module et ne peut pas suivre le bras par la fenêtre ; il se sert d'un écran et d'une interface graphique. Je donnais mon avis sur la dimension des fenêtres (informatiques) utilisées pour la capture d'un satellite, sur la couleur de l'alerte se déclenchant quand les freins du bras flanchent. Il y a eu plusieurs milliers de recommandations. »

Une superbe maîtrise

Pendant les entraînements en scaphandre au fond d'un bassin, elle a évalué « la position des supports utilisés pour se déplacer sur la navette, et des mécanismes qui doivent être manipulés par les gros gants rigides, que j'appelle les gants de hockey ». »

Les commentaires de « Julie montrent sa très bonne compréhension de ce qui est confortable pour les humains et son expérience en interfaces homme-machine », dit Monica Visinsky, de Oceanering Space Systems à Houston, qui a travaillé avec l'astronaute à l'évaluation du Manipulateur agile spécialisé (SPDM), un torse robotisé qui sera fixé au bout du bras de la navette spatiale, entre autres.

« Par exemple, elle a suggéré que les lignes qui servaient de mire dans l'un des écrans soient plus fines, parce qu'elles rendent difficiles à lire les repères, dit Mme Viinsky. »

« Elle trouvait aussi qu'il était difficile de constater que le SPDM avait happé sa cible, parce que les prises de vues des caméras n'ont pas un bon angle et que le robot n'envoie pas de signal à cet effet. » Les commentaires de Julie Payette sont détaillés au point de déborder parfois sur une feuille qu'elle ajoute au formulaire d'évaluation.

Son codirecteur de maîtrise à l'Université de Toronto, Graeme Hirst, note lui aussi que son ancienne pupille établit des liens entre ses différents savoirs.

« Julie a de la facilité avec les langues, alors elle s'est penchée sur l'enseignement du style, car la meilleure traduction n'est pas souvent littérale. L'utilisateur du programme de Julie était un francophone étudiant l'anglais à un haut niveau ; il obtenait des commentaires sur ses phrases au point de vue du style. »

L'article qui décrivait la maîtrise, publié en 1992 dans *Computers and the Humanities*, expliquait que l'enseignement des langues « néglige

souvent l'importance du style ».

Pendant son doctorat à l'Université McGill, Julie Payette a eu une autre idée : une souris qui corrige la déficience du sens du toucher des astronautes.

« J'avais conçu une souris pour les non-voyants, explique Christophe Ramstein, de Haptic Technologies, une compagnie montréalaise qui a commercialisé l'invention. Quand Julie a vu ça, elle a dit que dans l'espace aussi, on manque de stimuli ; elle nous a aidés à organiser deux tests en apesanteur à Cleveland. La souris oppose une résistance au mouvement, par exemple quand le curseur passe sur un icône. » Le projet a été présenté lors d'un colloque en 1996.

Beaucoup d'eau coulera cependant sous les ponts avant que les astronautes ne se servent de la « souris tactile » ou parlent aux ordinateurs de la station spatiale.

« Avant de greffer un système, on le teste dans l'espace jusqu'à ce qu'il soit opérationnel, explique l'astronaute. Par exemple, le Système de vision spatiale canadien a fait le voyage avec Steve MacLain en 1992 (sur Columbia) et avec Chris Hadfield (en 1995 sur Atlantis), et est finalement opérationnel » depuis la mission de novembre.

« La technologie de la navette date des années soixante-dix et quatre-vingt et est extrêmement robuste. Il ne faut pas oublier que c'est un véhicule expérimental : STS-96 sera le 95^e vol, le 14^e de Discovery. Les avions commerciaux font des centaines de vols expérimentaux avant que le public ne les emprunte. »

Les poseurs de câbles de l'espace

Les astronautes de la mission STS-96 s'apparentent à un mélange de déménageurs et de poseurs de câbles de l'espace.

« Pendant l'assemblage de la station spatiale, une mission d'installation d'un nouveau module sera suivie d'une autre où les infrastructures seront posées, indique Julie Payette. Mais après le rendez-vous (la jonction) entre Unity et Zarya en décembre, il a fallu planifier deux missions d'infrastructures avant un autre rendez-vous. »

En juillet, une fusée russe Proton amènera près de Zarya le module de service qui rendra habitable la station.

En plus de s'occuper des systèmes informatiques de STS-96, « mais pas des ordinateurs de bord », Julie Payette manipulera aussi le bras de la navette et le Système de vision spatiale, transférera et arrimera l'équipement transporté par la navette sur la station spatiale, déploiera le satellite Starshine, prendra des photos et filmera la Terre, assistera les promeneurs de l'espace depuis la navette et fermera les portes de la soute avant le retour sur terre.

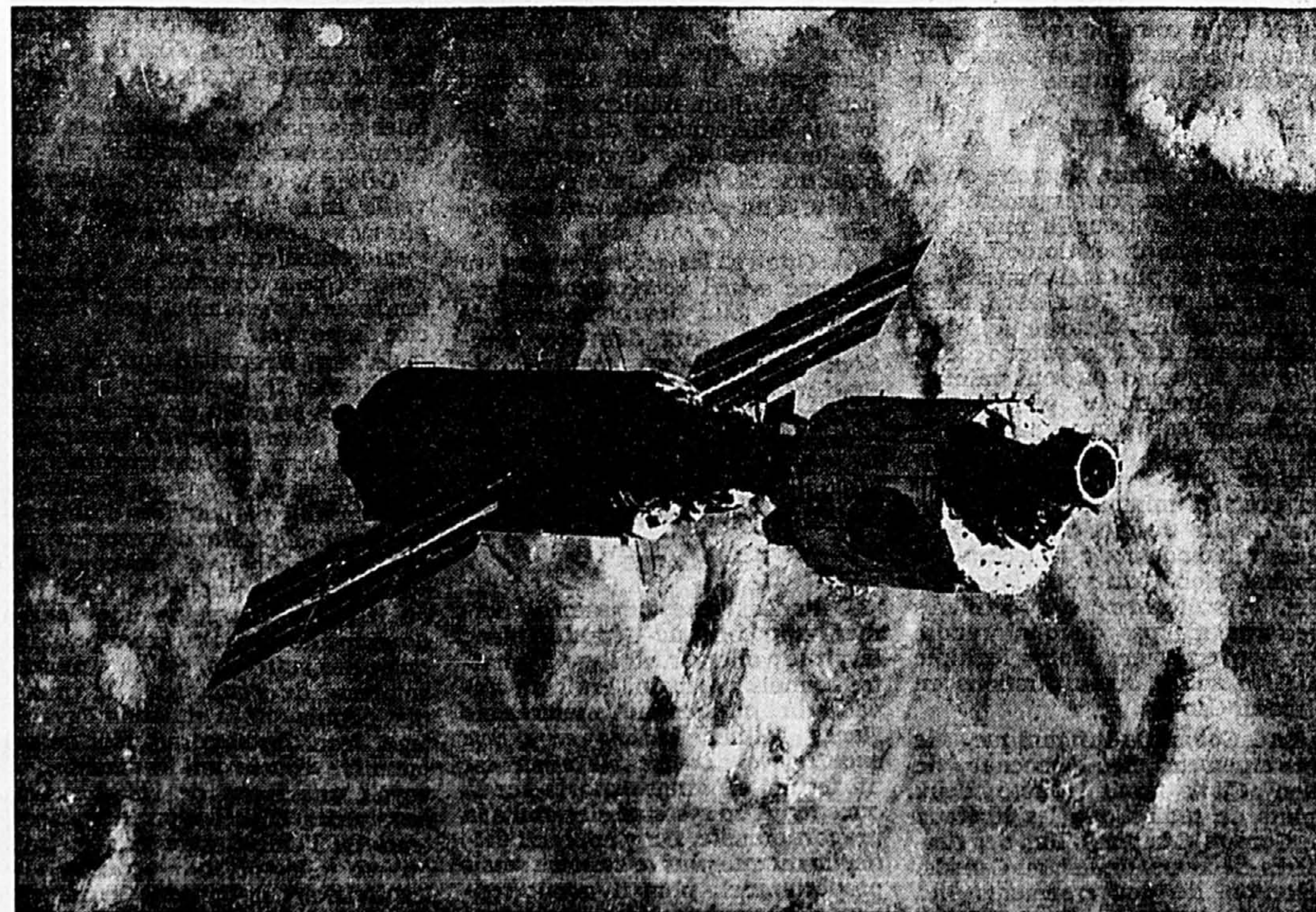
La NASA a prévu qu'elle serait de relève pour la planification des mouvements de câblage de la na-

vette et des conditions d'entrée sur la station, entre autres. L'un des deux postes médicaux de STS-96 lui est réservé.

Une marche

Discovery s'amarrera à la station et des astronautes sortiront une fois, le cinquième jour, pour y attacher le cargo russe Strela, qui sera assemblé au cours de vols ultérieurs et servira à des promenades spatiales, des cale-pieds pour scaphandre, trois coffres à outils extérieurs et l'Appareil de transfert de l'Unité de remplacement orbital (OTD) ; cette dernière Unité (ORU), que Julie Payette a aidé à évaluer au Robotic System Evaluation Laboratory, se chargera d'une partie de l'entretien quand elle sera opérationnelle, dans deux ans.

Deux expériences permettront d'améliorer les véhicules de la NASA : l'évaluation des forces de vibration qu'exerce sur la navette son chargement (SVF) et des tests comparatifs de différents systèmes de mesure orbital envisagés (IVHM HTD), qui détectent notamment des gaz dangereux, des variations de température et les tensions structurelles. La nouvelle génération de Moniteurs intégrés de la santé du véhicule (IVHM) analysera les données au lieu de simplement les enregistrer.



Zarya et Unity, les deux premiers modules de la station spatiale internationale.

PHOTO LA NASA

Plus



PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

MÉTHODOLOGIE

Au total, 408 entrevues ont été faites du 2 au 12 novembre auprès d'un échantillon représentatif de mères recrutées proportionnellement dans toutes les régions du Québec.

Un second sondage a été réalisé auprès d'un échantillon de 401 adolescentes de 13 à 19 ans, dont 260 étaient les filles de mères déjà interrogées.

Pour les mères, on estime le taux de réponse obtenu à 69,7 %, alors qu'il est de 72 % pour les jeunes filles. La marge d'erreur maximale est de 4,9 % au niveau de confiance de 95 %, de sorte qu'un écart entre les deux groupes est toujours significatif lorsqu'il est de 7 % ou plus.

La directrice du TNM, Lorraine Pintal, et sa fille Maude. Des jardins secrets, mais une complicité à toute épreuve.

L'harmonie règne entre les mères et leurs filles



Isabelle Hachey

Il est 7h30 du matin et déjà, des éclats de rires fusent au Café Souvenir, rue Bernard, à Outremont. Au fond du petit café, la directrice du Théâtre du Nouveau Monde (TNM), Lorraine Pintal, et sa fille de 14 ans, Maude, se lancent des sourires complices. Attablées tout près, des clientes encore endormies sirotent un espresso, se prenant sans doute à rêver d'une telle harmonie entre elles et leurs terribles ados...

Mais sont-elles vraiment si pénibles, les relations mères-filles ? Pas si, on en croit un récent sondage SOM-La Presse réalisé aux quatre coins du Québec avec la collaboration de la société Clinique. Un sondage qui semble démontrer que les rapports entre les adolescentes et leur mère, en fait, se portent très bien dans la Belle Province.

Pas moins de 91 % des filles et 93 % des mères se disent très heureuses de la nature de leurs rapports mutuels. De plus, 89 % des adolescentes estiment que leur mère est une bonne amie, alors que 85 % des mères disent la même chose de leur fille. Et 91 % des adolescentes affirment que leur mère les comprend bien ! Le parfait bonheur ?

« Les rapports mères-filles ont beaucoup changé, et pour le mieux, dit Lorraine Pintal. On était auparavant sous une autorité matriarcale assez forte, rigide. Les adolescentes sont aujourd'hui beaucoup plus libres. » De plus, les familles, considérablement réduites, forcent désormais les ados à vivre dans un monde d'adultes. « Ils développent ainsi beaucoup plus rapidement leur pensée et leur autonomie », croit-elle.

Des liens tricotés serrés en région

Il semble toutefois que les liens familiaux soient tricotés plus serrés en province que dans la grande région de Montréal. Alors que 90 % des mères et 85 % des filles croient partager les mêmes valeurs en région, seulement 79 % des mères et 75 % des adolescentes estiment la même chose dans la grande ville. A Montréal, moins de filles et de mères se considèrent comme de bonnes amies, et elles affirment bien se comprendre dans une moins large proportion. Enfin, beaucoup moins de jeunes Montréalaises souhaitent un jour « être comme leur mère » qu'ailleurs au Québec.

| | Très proches | Assez proches | Pas très proches | Pas proches du tout |
|------------------|--------------|---------------|------------------|---------------------|
| Selon les filles | 41% | 49% | 9% | 2% |
| Selon les mères | 54% | 44% | 2% | 1% |

infographie La Presse

« Probablement qu'à Montréal, les adolescentes ont tout simplement plus de modèles féminins, et peuvent donc remettre davantage en question ce que peut être une femme », dit la psychologue Louise Mercure. Liselle Albino, directrice de la Maison des jeunes de Côte-des-Neiges, va plus loin. « À Montréal, il y a beaucoup de familles monoparentales, de parents occupés à travailler tous les deux. »

Liselle Albino raconte qu'elle a transmis 200 invitations aux parents des jeunes qui fréquentent son établissement pour une assemblée générale, l'an dernier. Seulement quatre parents se sont présentés ! « Dans toutes les écoles de Montréal, on a élaboré des stratégies, comme de ne plus remettre les bulletins aux enfants pour forcer les parents à rencontrer les professeurs, ajoute-t-elle. Ce n'est pas un manque de volonté, c'est plutôt une difficile réalité. »

Par ailleurs, comme on devait s'y attendre, l'approbation de la mère est plus importante pour la fille (87 %) que l'approbation de la fille pour la mère (81 %). Ce qui est plus surprenant, c'est que 95 % des mères qui ont un revenu de moins de 25 000 \$ estiment avoir besoin de l'approbation de leur fille, alors que ce chiffre chute à 24 % chez les mamans fortunées, qui gagnent plus de 55 000 \$.

« La femme plus riche et plus scolarisée relative davantage l'approbation de sa fille, en conclut Guy Larocque, responsable de l'enquête chez SOM. C'est comme si elle avait d'autres façons de se valoriser. » Selon Louise Mercure, le besoin d'approbation signifie un manque d'autonomie. Or, l'argent est souvent synonyme de pouvoir, de réussite et de confiance.

Des mères plus flyées que leur fille !

Une large majorité des mamans québécoises (84 %) estiment que leurs rapports avec leur fille sont meilleurs que ceux qu'elles entretenaient avec leur propre mère. Lorraine Pintal en fait partie. « Il n'y avait pas le même échange, la même ouverture. Mais, c'était dans les moeurs de l'époque, constate-t-elle. L'enfant n'occupait pas le centre du foyer, on était nombreux et l'éducation était assez uniforme... et nos mères n'avaient pas lu les études du docteur Spock et de Françoise Dolto ! »

« Les mères croient souvent qu'elles ont une très bonne relation avec leur fille et en général, c'est vrai. Mais je pense qu'il y a bien des choses dont elles ne sont pas au courant, estime pour sa part Liselle Albino. En fait, les adolescentes cachent des choses pour ne pas perdre la face et maintenir une bonne relation avec leur mère. »

Maude avoue qu'elle a ses jardins secrets. Elle fait partie des 45 % d'adolescentes qui s'adressent d'abord à leurs amies plutôt qu'à leur mère lorsqu'elles ont un problème — ce qui est loin de choquer Lorraine Pintal. « Il est souhaitable qu'elle ait sa gang, c'est un peu sa deuxième famille. Et puis, les filles de son âge ont parfois plus de solutions que moi à ses problèmes ! »

D'autre part, 63 % des filles affirment qu'elles voudraient être comme leur mère. Mais la réponse de Maude n'entre pas dans les statistiques. « J'aimerais être comme elle... à moitié ! », dit-elle. « Ma mère a toujours été là quand j'en avais besoin, mais si j'ai des enfants un jour, j'aimerais être plus libre qu'elle. Ma mère travaille trop, j'aimerais qu'elle soit là plus souvent les soirs de semaine. »

« C'est très déchirant, avoue Lorraine Pintal. On ne veut pas que les enfants soient élevés par des gardiennes, mais en même temps, on ne veut pas revenir au rôle de la mère à la maison. » Un dilemme que partagent de nombreuses mères de famille monoparentale.

Une statistique étonnante : 32 % des filles et 34 % des mères croient que le qualificatif « conservatrice » s'applique à chacune d'elle. Et alors que 7 % des mères estiment que le conservatisme est uniquement le lot de leur fille, pas moins de 16 % des filles s'estiment plus conservatrices que leur mère.

« C'est comme si 16 % des filles d'une génération de baby-boomers se trouvaient moins flyées que leur mère », remarque Guy Larocque. Et au total, c'est la moitié des adolescentes qui s'estiment conservatrices !

Un trait de caractère qui n'est évidemment pas la tasse de thé de la dynamique Lorraine Pintal, qui a remis le plus prestigieux théâtre du Québec sur ses rails. Ni de sa fille, d'ailleurs. « Non, on n'est pas conservatrices, pas du tout, ni l'une ni l'autre. Je pense que souvent, la vie est trop plate pour l'être ! »

SONDAGE SOM La Presse CLINIQUE

Perceptions des adolescentes par rapport à leur mère

Êtes-vous tout à fait ou plutôt d'accord avec les affirmations suivantes:

| | |
|---|-----|
| Votre mère vous comprend bien | 91% |
| Votre mère est une bonne amie | 89% |
| (Mtl métropolitain: 82%) | |
| L'approbation de votre mère est très importante pour vous | 87% |
| Vous vous considérez féministe | 69% |
| (adolescentes se disant très proches de leur mère: 76%) | |
| Vous êtes heureuse de la nature de vos rapports avec votre mère | 91% |
| Si vous aviez un problème, vous vous adresseriez à votre mère avant vos amies | 55% |
| (Mtl métropolitain: 43%) | |
| Vous voudriez être comme votre mère | 63% |
| (Mtl métropolitain: 53%) | |
| Vous et votre mère partagez les mêmes valeurs | 81% |
| (Mtl métropolitain: 75%) | |

infographie La Presse

Perceptions des mères par rapport à leur adolescente

Êtes-vous tout à fait ou plutôt d'accord avec les affirmations suivantes:

| | |
|--|-----|
| Votre fille vous comprend bien | 88% |
| Votre fille est une bonne amie | 85% |
| (Mtl métropolitain: 78%) | |
| L'approbation de votre fille est importante pour vous | 81% |
| (Revenu de moins de 25 000\$: 93% Revenu de plus de 55 000\$: 24%) | |
| Vous vous considérez féministe | 55% |
| Vous êtes très heureuse de la nature de vos rapports avec votre fille | 93% |
| Vous êtes plus ouverte et plus franche avec votre fille que vous ne l'étiez avec votre mère | 91% |
| Vos rapports avec votre fille sont meilleurs que vos rapports avec votre mère lorsque vous étiez jeune | 84% |
| Votre fille et vous partagez les mêmes valeurs | 85% |
| (Mtl métropolitain: 79%) | |

infographie La Presse

Traits de caractère chez la mère, selon les adolescentes

Si vous pensez aux traits de caractère de votre mère, quel est celui que vous préférez particulièrement?

| | |
|-------------------------|-----|
| Compréhensive | 19% |
| Généreuse | 11% |
| Patiente | 10% |
| Gentille | 10% |
| Sens de l'humour | 9% |
| Bonne humeur | 6% |
| Persévérante | 6% |
| Honnête | 6% |
| Déterminée | 6% |
| Grande capacité d'aimer | 5% |
| Autre | 10% |
| NSP/NRP | 3% |

infographie La Presse

Traits de caractère chez l'adolescente, selon les mères

Si vous pensez aux traits de caractère de votre fille, quel est celui que vous préférez particulièrement?

| | |
|--------------|-----|
| Honnêteté | 20% |
| Déterminée | 14% |
| Bonne humeur | 11% |
| Généreuse | 7% |
| Autonome | 7% |
| Sensible | 6% |
| Personnalité | 5% |
| Persévérante | 5% |
| Autre | 23% |
| NSP/NRP | 3% |

infographie La Presse

Caractéristiques descriptives

Les caractéristiques suivantes s'appliquent-elles à la fille, à la mère, aux deux ou à aucune des deux?

| | Fille | Mère | Les deux | Aucune |
|----------------------------|-------|------|----------|--------|
| Conservatrice | | | | |
| Selon les filles | 16% | 35% | 34% | 16% |
| Selon les mères | 7% | 44% | 32% | 7% |
| Rebelle | | | | |
| Selon les filles | 42% | 5% | 15% | 39% |
| Selon les mères | 30% | 6% | 28% | 37% |
| D'humour changeante | | | | |
| Selon les filles | 28% | 14% | 51% | 7% |
| Selon les mères | 30% | 9% | 47% | 14% |
| Cool ou hip | | | | |
| Selon les filles | 29% | 3% | 63% | 5% |
| Selon les mères | 38% | 3% | 50% | 10% |
| Naïve | | | | |
| Selon les filles | 24% | 16% | 16% | 44% |
| Selon les mères | 25% | 12% | 21% | 41% |
| Honnête | | | | |
| Selon les filles | 3% | 7% | 89% | 1% |
| Selon les mères | 1% | 5% | 94% | 0% |
| Pudique | | | | |
| Selon les filles | 20% | 14% | 38% | 30% |
| Selon les mères | 23% | 13% | 41% | 24% |

(Les résultats sont arrondis au chiffre supérieur, à partir de 0,5)

infographie La Presse

Plus

Par ici la sortie!

Le procès de Clinton entre dans une phase cruciale et peut-être finale



Richard Héту

collaboration spéciale
NEW YORK

Le révérend Pat Robertson ne peut être compté parmi les amis de Bill Clinton. Ténor de la droite religieuse, l'ex-candidat républicain aux présidentielles de 1988 réclamait déjà l'impeachment et la destitution du président en septembre dernier. Mais le fondateur de la redoutable Christian Coalition a eu cette semaine une révélation qui pourrait bien signaler le début de la fin de l'affaire Lewinsky.

Mardi soir dernier, comme des dizaines de millions d'Américains, Robertson a suivi à la télévision le discours de Clinton sur l'état de l'Union. Il a entendu le président célébrer la vigueur économique des États-Unis et détailler un programme susceptible de plaire à tout le monde, ou presque. Il l'a vu sourire et même blaguer avec les membres de son auditoire, au sein duquel se trouvaient les républicains de la Chambre des représentants qui l'ont mis en accusation et les sénateurs qui auront à le juger. Il n'a pu qu'admirer sa ténacité et son doigté politiques.

« Il a frappé un circuit », a commenté Robertson, le lendemain soir, lors de son émission télévisée, *The 700 Club*.

Puis, faisant allusion au procès intenté par les républicains contre le président, qui révéla à ajouté: « Du point de vue des relations publiques, il (Clinton) a gagné. Ils (les républicains) feraient aussi bien de laisser tomber la procédure en destitution contre lui et passer à autre chose. Car, en ce qui me concerne, c'est fini. »

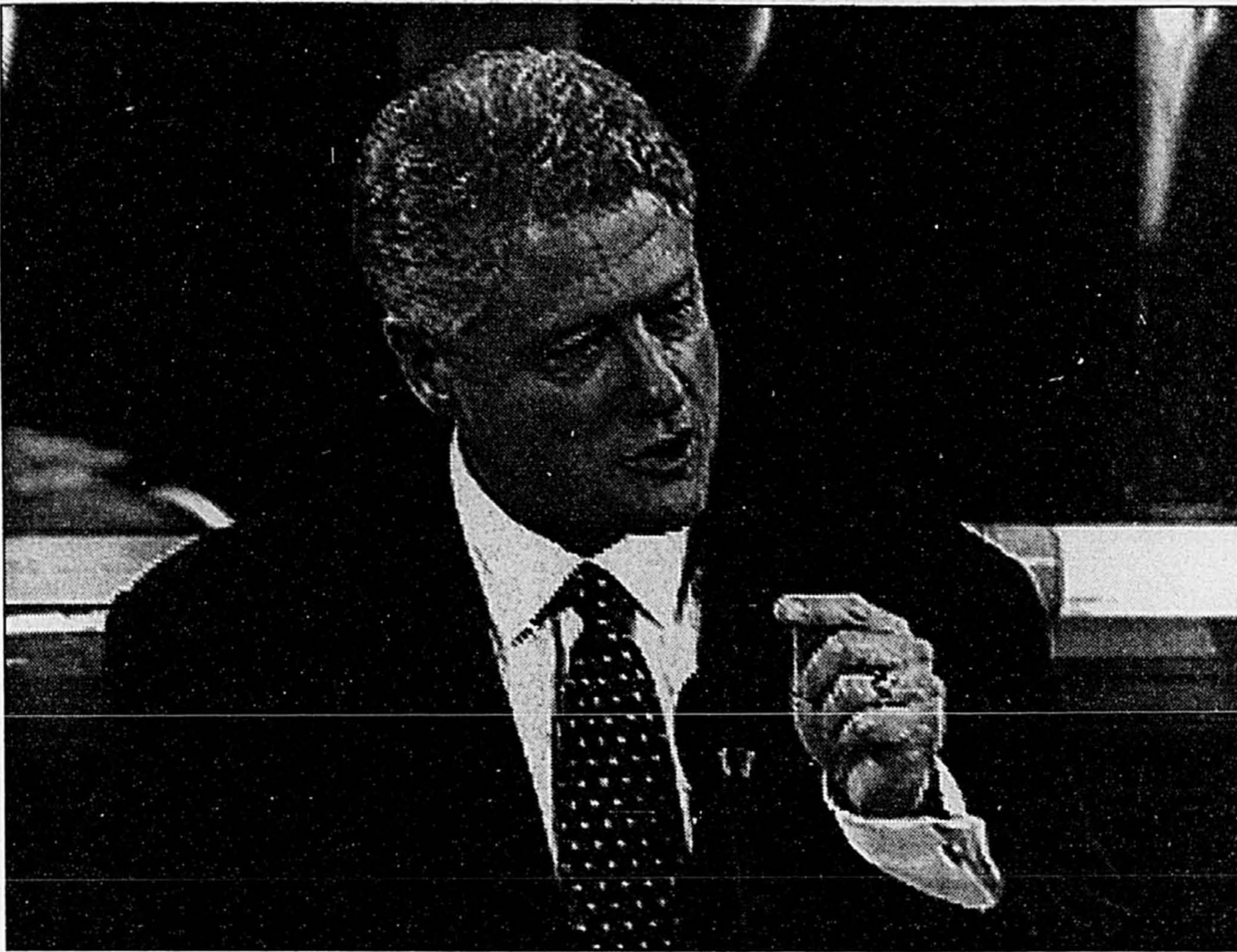
Robertson n'aura certainement pas le dernier mot dans le procès de Clinton. Mais son influence auprès des militants de la droite religieuse est énorme. Elle pourrait servir de couverture aux républicains du Sénat qui souhaitent extirper leur parti d'une affaire non seulement interminable, mais radioactive.

Le vent tourne

La déclaration de Robertson précédait de quelques jours un moment crucial du procès de Clinton. Au début de la semaine prochaine, les membres du Sénat prendront deux votes qui fourniront une excellente indication de leur sentiment sur la question de la destitution du président.

Le premier portera sur une motion de clôture. Si une majorité absolue de sénateurs l'adoptait, le procès du président prendrait fin dès lors, sans verdict de culpabilité ou d'innocence, à la très grande satisfaction de l'occupant de la Maison-Blanche.

Il y a une semaine, un tel scénario semblait impensable. Au cours de leurs plaidoiries devant le Sénat, les « procureurs » républicains de la Chambre des représentants avaient réussi à brosser un portrait accablant du rôle de Clinton dans l'affaire Lewinsky. À les entendre, la culpabilité du président ne faisait aucun doute: il s'était parjuré à plusieurs reprises et avait fait obstruction à la justice afin de dissimuler sa liaison avec l'ex-stagiaire de la Maison-Blanche.



Bill Clinton a, mardi soir dernier, célébré la vigueur économique des États-Unis. Pour certains républicains, ce fut une révélation.

Mais les avocats du président ont soulevé de nombreux doutes cette semaine sur la version des événements présentée par les « procureurs » de la Chambre des représentants. Ils ont employé des arguments légalistes, mais efficace pour réfuter les accusations de parjure et d'obstruction à la justice contre Clinton. Et ils ont argué que ces accusations, même si elles étaient fondées — ce qu'ils ont nié —, ne justifieraient pas la destitution du président.

Avant de rendre un verdict, a exhorté Charles Ruff, un des avocats du président, les sénateurs doivent se poser une question cruciale: « Sommes-nous à un moment horrifique de notre histoire où notre union peut être préservée seulement en empruntant le dernier recours prévu par les auteurs de la Constitution? »

La question des témoins

Les plaidoiries de la défense, qui ont pris fin jeudi par un vibrant appel à la raison de Dale Bumpers, ex-sénateur de l'Arkansas, ont fait mal aux « procureurs » républicains de la Chambre des représentants. Il est de plus en plus évident que ceux-ci ne parviendront pas à obtenir du Sénat la majorité re-

quise pour destituer le président, soit les deux tiers des votes.

Compte tenu de cette simple réalité mathématique, il faut s'attendre à ce que les 45 démocrates du Sénat tentent de convaincre au moins six de leurs 55 collègues républicains de voter avec eux au début de la semaine prochaine pour adopter la motion de clôture qui mettrait fin au procès de Clinton.

Car le révérend Robertson n'est sans doute pas le seul républicain à penser que le président survivra à son procès, comme le souhaite la grande majorité des Américains. Quelques sénateurs du parti doivent sûrement être du même avis. Mais oseront-ils tourner le dos à leurs collègues de la Chambre des représentants qui réclament à grands cris la comparution de témoins devant le Sénat?

Le sujet controversé des témoins devra faire l'objet d'un deuxième vote au début de la semaine prochaine, si la motion de clôture est rejetée. Il ne serait pas tout de suite question de leur comparution devant le Sénat — ce vote viendrait plus tard —, mais de leur déposition à huis clos.

Les « procureurs » républicains de la Chambre des représentants sont particulièrement intéressés à entendre les témoignages de Monica Lewinsky, Betty Currie, secrétaire de la Maison-Blanche, et Vernon Jordan, confident du président et puissant avocat de Washington.

Ils rêvent encore à un coup de théâtre qui forcerait l'opinion publique à abandonner Clinton.

Mais la stratégie des « procureurs » républicains de la Chambre des représentants pourrait se retourner contre eux. Non seulement prolongerait-elle encore davantage

une affaire dont le public ne veut plus entendre parler, mais elle risquerait d'introduire dans le procès de Clinton une dimension nouvelle et gênante.

Betty Currie et Vernon Jordan sont deux personnages centraux dans la saga Lewinsky. Selon les « procureurs » républicains, Currie, à la demande de Clinton, aurait rapatrié et caché sous son lit les cadeaux que le président avait offerts à l'ex-stagiaire. Jordan aurait pour sa part fait une faveur à son ami de la Maison-Blanche en trouvant à Monica un emploi de relationniste chez Revlon, à New York, afin d'acheter son silence.

La comparaison de Currie et de Vernon devant le Sénat fournirait une image saisissante. Les deux sont de race noire. Ils seraient interrogés par 13 « procureurs » républicains de race blanche. Et ils témoigneraient devant une assemblée où aucun des 100 élus n'est de race noire.

Dans un pays où la question raciale surgit au moindre prétexte, cette image ne manquerait pas de déranger les Noirs américains qui supportent Clinton, s'identifient à sa « persécution » et vont même jusqu'à lui donner le titre de « premier président noir » en raison de son affinité avec leur culture.

À cette dimension nouvelle et gênante, il faut ajouter la possibilité réelle que les démocrates du Sénat exigent la comparution de témoins qui n'aideraient en rien la cause des « procureurs » républicains. On pense en particulier à Linda Tripp et à Kenneth Starr, deux des personnages les plus détestés aux États-Unis.

De quoi faire réfléchir plusieurs sénateurs républicains ce week-end.

Opération réhabilitation de Monica

Le mois prochain, si tout se déroule comme prévu, la campagne de réhabilitation de Monica Lewinsky, cible de méchants quolibets, se mettra en branle avec des chances de réussite encore incertaines.

La publication d'un livre écrit par le biographe de la princesse Diana, Andrew Morton, lancera cet exercice de relations publiques qui testera l'appétit du public pour la version de l'ex-stagiaire de la Maison-Blanche sur sa liaison avec le président des États-Unis. Suivra, à une date encore indéterminée, une entrevue exclusive sur le réseau ABC avec la grande confidente des célébrités, Barbara Walters.

À moins d'un changement, le livre de Morton s'intitulera *Monica's Story*. En vertu d'une entente annoncée en novembre dernier par la maison d'édition St. Martin's Press, Lewinsky recevra une avance de 600 000 \$ pour sa collaboration au projet « littéraire ». La somme a été jugée modeste par les gens de l'industrie.

Mais Lewinsky n'est pas seulement intéressée par l'argent. Elle souhaite refaire son image, comme Diana avait réussi à le faire en collaborant secrètement à la biographie que Morton lui a consacrée, *Diana: Her True Story*. Dans ce livre, la princesse de Galles passait pour un ange maltraité par un mari indifférent et une belle-mère carrément glaciale.

La différence, bien sûr, c'est que le livre de Morton sur Diana, publié en 1992, n'avait pas été précédé par un rapport Starr détaillant les moindres détails de la vie sexuelle de la princesse.

Si le livre de Morton n'atteint pas la cible, Lewinsky pourra tenter de se reprendre au réseau ABC. L'ex-stagiaire a refusé jusqu'à trois millions pour donner gratuitement une entrevue exclusive à Walters, sachant que la « journaliste » saura la ménager.

Après une première rencontre avec Lewinsky, Walters a déjà couvert l'ex-stagiaire de compliments, vantant son « courage », sa « sensibilité », son « intégrité » et sa « dignité ».

« Je l'ai trouvée chaleureuse, intelligente et très ouverte, a déclaré Walters dans une entrevue au magazine *TV Guide*. Je lui ai dit qu'elle était très vivante. Elle a répondu que c'était peut-être la raison de l'attrait du président pour elle. »

Avant de réaliser son entrevue avec Lewinsky, Walters devra obtenir le feu vert du procureur Kenneth Starr, qui a accordé l'immunité judiciaire à l'ex-stagiaire en retour de son témoignage devant son grand jury.

En attendant, Walters fait des prières pour que Lewinsky n'ait pas à comparaître devant le Sénat. Elle tient mordicus à son exclusivité...

Louise Arbour veut ouvrir les frontières



Gilles Paquin

Lorsque le gouvernement de la Yougoslavie a refusé de laisser le procureur du Tribunal pénal international (TPI) Louise Arbour se rendre au Kosovo cette semaine, il a, bien involontairement, démontré qu'elle avait raison. Elle ne peut compter sur Belgrade pour faire toute la lumière sur la mort de 45 Albanais à Racak, au Kosovo, trois jours plus tôt.

L'équipe d'enquêteurs de Mme Arbour avait déjà tenté de se rendre dans la province rebelle l'an dernier, mais le gouvernement yougoslave s'y était opposé en alléguant que le conflit au Kosovo était une affaire intérieure.

Cette fois, Mme Arbour a tenté de le mettre devant le fait accompli en se rendant directement à la frontière entre la Macédoine et le Kosovo, sitôt connue la tragédie de Racak. Elle a été refoulée par un garde-frontière parce qu'elle

n'avait pas de visa, même si elle avait prévenu les autorités de son arrivée.

« Je ne sais pas qui est responsable du massacre de Racak et je ne le saurai pas avant d'avoir terminé mon enquête, mais je sais bien qui nous empêche d'établir la vérité », a déclaré Mme Arbour en rebrousant chemin.

Nommée procureur du TPI par le Conseil de sécurité des Nations unies en février 1996, Mme Arbour doit porter des accusations contre « les personnes présumées responsables de violations graves du droit humanitaire international, commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie ». Elle est également procureur du TPI pour le Rwanda.

Les gouvernements de ces deux pays, et certains avocats, ont contesté les pouvoirs du tribunal de La Haye et de son procureur au nom de la souveraineté des États. Ils lui reprochent également de s'intéresser exclusivement à ces deux cas, même si des crimes semblables se produisent aux quatre coins du monde.

« Il est clair que les États se sont donné bonne conscience en créant ces tribunaux, mais c'est un début. Il n'y aurait peut-être jamais eu d'affaire Pinochet sans eux », soutient Me Hélène Dumont, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Selon elle, l'existence de ces tribunaux internationaux ébranle le



Louise Arbour

concept de souveraineté des États et modifie notre perception des événements. Malheureusement, ce sont des tribunaux ad hoc. Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir avant qu'ils dénoncent les crimes commis au nom des grandes puissances.

« On ne poursuit pas les Américains pour l'invasion de la Grenade ou de Panama, on ne dit rien sur le massacre des Hutus dans l'est du Zaïre avec leur appui », ajoute l'avocat montréalais John Philpot.

Pour Me Dumont, le TPI n'en est

qu'à ses premiers balbutiements et il faut se garder d'être trop critique. Le TPI contribue à établir de nouvelles normes internationales qui brisent les frontières sur le plan pénal.

« Mme Arbour avait bien raison d'être présente au Kosovo. Son geste a une valeur symbolique importante pour affirmer le pouvoir judiciaire international », poursuit la juriste. Il est ainsi très clair que le procureur n'est pas dans le camp des politiciens », dit-elle.

Le réalisme peut nous conduire à être cynique face aux États, mais beaucoup moins face aux humanistes du TPI qui cherchent à établir des normes communes et des règles d'enquêtes crédibles. Il n'y a pas de justice internationale sans organes pour la mettre en vigueur, ajoute Me Dumont.

Proche de Louise Arbour à l'époque où elles étudiaient ensemble à l'Université de Montréal, Me Dumont affirme que celle-ci ne peut être soupçonnée de naïveté. Elle est absolument indépendante sur le plan intellectuel et politique, dit Me Dumont.

Née à Montréal en 1947, Louise Arbour a quitté l'université en 1971 pour entrer au service du juge Louis-Philippe Pigeon, juge à la Cour suprême du Canada. Elle devient ensuite professeur, puis vice-doyenne à Osgoode Hall à Toronto. Nommée plus tard juge à la Cour d'appel de l'Ontario, elle obtient

un congé de ce tribunal en 1995 pour présider une Commission d'enquête sur les violences survenues à la prison des femmes de Kingston.

Au terme de cette enquête, elle présente un rapport dévastateur sur le système pénitentiaire canadien, particulièrement en ce qui touche au respect des droits de la personne. Son rapport provoque la démission du responsable du service correctionnel canadien, et pousse le Solliciteur général Herb Gray à présenter des excuses aux détenues victimes de violence de la part des gardiens masculins.

Peu de temps après, le 22 février 1996, elle est nommée procureur du TPI par le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Gali.

Depuis son arrivée au TPI, Me Arbour a souvent déclenché la controverse en s'attaquant au refus de collaborer de certains gouvernements pourtant favorables à la création du tribunal. Elle n'a pas hésité, non plus, à critiquer les réserves gênantes des pays signataires du traité créant la Cour criminelle internationale, en juillet 1998 à Rome.

Le combat du procureur Arbour au TPI est loin d'être terminé comme en témoigne les derniers incidents du Kosovo, mais son nom revient souvent lorsqu'on énumère une liste de candidats susceptibles de combler le poste vacant à la Cour suprême du Canada.

Plus

Hors de prison, les fumeurs de pot!



Louis-Bernard Robitaille

collaboration spéciale
PARIS

Imaginez un Martien qui débarque un jour dans un pays occidental — la France pour ne pas la nommer — et qui constate les faits suivants : partout sur les murs des villes ou à la télévision, on recommande à la population de se précipiter chez leur commerçant et de s'acheter illico du vin, de la bière ou du whisky. Bien que l'alcool demeure, pour une grande majorité de la population, un produit « récréatif » et donc inoffensif, c'est également en France la drogue la plus dangereuse et la plus meurtrière.

Cinq millions de buveurs excessifs, et surtout deux millions de vrais alcooliques, dont la dépendance vis-à-vis du produit est aussi redoutable que celle de l'héroïne. Avec les problèmes connus que cela entraîne de violence, de maladies et de mortalités diverses.

Accessoirement, notre Martien note également qu'on pousse à la consommation de tabac lequel, s'il ne produit ni violence ni dégénérescence des neurones, produit également une dépendance extrêmement forte et des dégâts considérables pour la santé publique.

Les deux drogues légales du pays sont responsables à elles seules de plusieurs milliers de morts dans l'année, entre les cancers, les accidents de voiture et les cirrhoses.

Dans le même temps, notre Martien voit avec étonnement, dans les grandes villes et les banlieues, des cohortes de policiers en train de ramasser — ici ou là, un peu par hasard — des jeunes en train de fumer un joint de cannabis (environ 60 000 arrestations en 1997, et quelque 800 cas d'emprisonnement, court il va sans dire).

Notre Martien est d'autant plus étonné que, s'il a consulté le rapport très fouillé que le professeur Bernard Roques, membre de l'Académie des sciences, vient de remettre au secrétariat d'État à la Santé en France⁽¹⁾, il a pu constater que, de toutes les drogues licites et illi-

cites disponibles sur le marché, le cannabis est de loin la plus inoffensive, quel que soit le point de vue adopté.

« À forte dose, nous dit le professeur Roques, le cannabis peut avoir un effet de démotivation. Il provoque également des effets de somnolence qu'il faut quand même rappeler aux jeunes ! Mais, sinon, le principal danger qu'il représente concerne les poumons... comme le tabac... »

Si l'on examine le tableau récapitulatif du rapport Roques, on peut lire notamment qu'en ce qui concerne le cannabis :

■ les risques de dépendance physique sont « faibles » (idem pour la cocaïne), « forts » pour le tabac, « très forts » pour l'héroïne et l'alcool ;

■ la dépendance psychique est « faible », alors qu'elle est « forte mais intermittente » pour la cocaïne, « très forte » pour l'héroïne, l'alcool, le tabac ;

■ la neurotoxicité est « nulle », comme pour le tabac, alors qu'elle est « faible » pour l'héroïne, « forte » pour l'alcool et la cocaïne ;

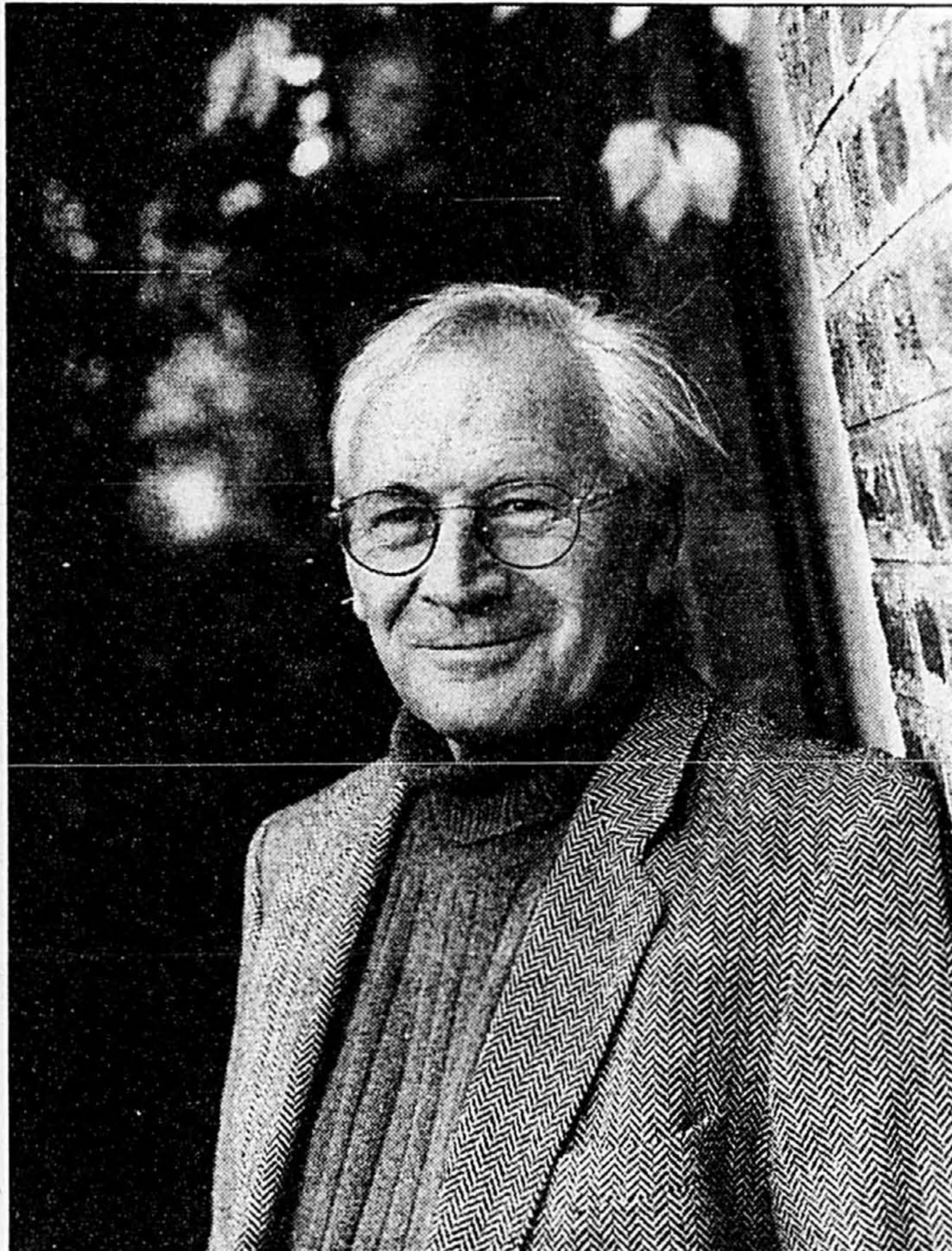
■ la toxicité générale est « très faible », alors qu'elle est « forte » pour l'héroïne, la coke et l'alcool... et « très forte » pour le tabac ;

■ la « dangerosité sociale » : « très forte » pour la coke et l'héroïne, « forte » pour l'alcool, « nul » pour le tabac, et « très faible » pour le cannabis.

Un cannabis inoffensif

De ce rapport très officiel, émanant d'une commission de onze scientifiques français (avec sept consultants étrangers), il ressort, entre autres, que le cannabis est en soi pratiquement inoffensif. Alors qu'en France, la consommation de neuroleptiques divers est la plus élevée de tous les pays occidentaux — et qu'une étude menée dans le 16^e arrondissement de Paris indiquait que sept pour cent des nourrissons de moins de trois mois avaient déjà consommé des calmants !

Pour ce qui est de la dépendance, Bernard Roques est formel : « Le cannabis est essentiellement une drogue festive liée à la jeunesse : la consommation globale est forte chez les 13-25, après elle est en chute libre, c'est-à-dire que les usagers cessent spontanément d'en prendre. Parmi les quelque deux millions de consommateurs actifs en France, 10 % sont de « gros consommateurs », mais, de ce nombre, moins de un sur dix devient dépendant. Ce qui nous fait, au sein de cette population de consommateurs, un taux de dépendance infé-



Bernard Roques

PHOTO LES EDITIONS ODILE JACOB

rieur à deux pour cent. Presque négligeable. »

Plus important : l'argument selon lequel la consommation de cannabis mènerait à celle des drogues dures (la « gateway theory ») n'a strictement aucune base scientifique. Si ultérieurement on retrouve chez des héroïnomanes d'anciens consommateurs de cannabis, c'est que la quasi-totalité des grands drogués sont des polytoxicomanes qui consomment plusieurs produits en même temps, ou en guise de solution de rechange : du cannabis à l'alcool en passant par les calmants, la coke... ou la colle. Un héroïnomanes a presque toujours commencé par d'autres produits, mais aussi bien l'alcool que l'ecstasy.

Le rapport — préfacé par le ministre de la Santé Bernard Kouchner — reconnaît que, dans certains milieux défavorisés, le « contact permanent avec des vendeurs de crack ou d'héroïne » est évidem-

ment un facteur aggravant dans la propagation de la toxicomanie. La présence permanente du « produit » joue un rôle certain.

Cependant, selon l'auteur du rapport, la cause essentielle du passage à la toxicomanie dure tient à la personnalité du consommateur : sur cinq millions de buveurs excessifs en France, « seulement » deux millions sont devenus de vrais alcooliques. De même, parmi les usagers de la coke, une immense majorité s'en est tenue à un usage récréatif, sans tomber dans la dépendance.

Première conclusion du rapport : il y a chez certains individus « une prédisposition biochimique au comportement abusif », et cette prédisposition tient à la fois au patrimoine génétique et au « contexte socioculturel et émotionnel ». Des études ont montré que des jumeaux identiques réagissaient de la même manière à la consommation de cannabis, ce qui n'était jamais le cas

chez les « faux » jumeaux. Bref il y a des gens qui, à la naissance, héritent d'une tendance irrépressible à l'addiction (la boulimie peut en être une forme). Des conditions sociales très mauvaises peuvent également y conduire.

Des choix politiques

Ce n'est pas parce que, pour des raisons historiques, l'alcool est en vente libre que, bien entendu, la commission propose d'installer des distributeurs de coke ou d'héroïne au coin des rues. Ni même de cannabis. En fait, le président de la commission, Bernard Roques, n'est même pas favorable à la dépenalisation pure et simple pour la consommation de « pot ».

« L'argument principal en faveur de la vente libre, dit-il, c'est qu'elle supprimerait le marché clandestin. C'est faux : on le voit à Amsterdam et en Hollande, où il reste un énorme marché parallèle. Par ailleurs, nous vivons dans une telle société de permissivité que je ne suis pas tellement favorable à cette libéralisation absolue. »

En revanche, la mise en prison, pour simple consommation, des toxicomanes, est une aberration totale : les toxicos sont d'abord des malades, et la prison ne fait qu'aggraver le problème.

Dans le cas du cannabis, on atteint des sommets surréalistes : « Sur les quelque 70 000 jeunes interpellés par la police et comparaisant devant les tribunaux, 80 % sont là pour avoir consommé du cannabis. La plupart du temps, on les remet aussitôt en liberté, et ces cas ne font qu'encombrer les tribunaux. Quand ils tombent sur un juge répressif, ils risquent d'avoir une peine de prison. »

Solution avancée par la commission : rayer du code pénal tout recours à la prison pour simple consommation de cannabis et le remplacer par une simple contravention, comme cela se fait dans d'autres pays européens.

Une recommandation pressante, mais qui dans un avenir prévisible restera sans doute lettre morte en France, où le gouvernement socialiste craint par-dessus tout de passer pour laxiste sur les problèmes de sécurité. Le ministre de la Justice a donc discrètement donné aux magistrats consigne de ne pas appliquer de peines de prison pour simple consommation. Mais pas question de toucher au code pénal, pour éviter de donner des armes à la droite, qui n'aurait aucun scrupule à faire campagne là-dessus.

1) Bernard Roques, La dangerosité des drogues, 318 pages, Editions Odile Jacob, Paris, 1998. (Rapport au Secrétariat d'État à la Santé).

Une série noire déferle sur l'Iran

FRED A. REED
collaboration spéciale

À moins d'un mois du vingtième anniversaire de la Révolution islamique, une série noire de meurtres crapuleux suivie de révélations fracassantes a plongé l'Iran dans la stupeur et la consternation.

L'affaire a débuté le 21 novembre par le meurtre à multiple coups de poignard de M. Dariouch Forouhar, 70 ans, et de son épouse. M. Forouhar dirigeait le Parti du peuple iranien, une petite formation laïque tolérée par les autorités.

Quelques jours après, trois autres intellectuels dissidents ont été retrouvés étranglés. Deux autres se sont portés disparus.

Moins remarqué, selon le politologue Mohammad Dja'afar, joint à Téhéran, fut le meurtre pendant la même période du médecin personnel de feu le fils de l'imam, M. Ahmad Khomeini. Le Dr Partovi a été tué dans sa résidence près de la présidence, une zone de haute surveillance policière.

Quelques semaines après, coup de théâtre. On annonce à Téhéran que « des éléments non contrôlés » au sein du puissant et sinistre ministère de l'Information ont été appréhendés, sans donner ni détails, ni l'identité des malfaiteurs. Or, ce ministère relève non du gouvernement élu de M. Mohammad Khatami, mais directement du bureau du Guide lui-même, M. Ali Khamene'i, comme d'ailleurs presque tous les leviers du pouvoir.

À Téhéran, des étudiants manifestèrent devant les grilles du ministère au centre-ville pour réclamer la démission du ministre, M. Dorri-Nadjafabadi, chose inusitée en



Des centaines d'Iraniens ont assisté à la mi-décembre aux funérailles de l'écrivain Mohammad Mokhtari, assassiné comme trois autres de ses collègues défenseurs de la liberté d'expression en Iran.

Iran islamique. Une semaine plus tard, c'était le tour de l'ayatollah Montazeri, chef de file des dissidents religieux et ennemi juré de M. Khamene'i, d'y aller de son propre appel à la destitution.

Peu après, une fuite publiée dans le quotidien *Salam* (gauche religieuse) évoque l'existence d'une liste de quelques 160 noms de personnes vouées à la liquidation par des « purificateurs » anonymes. Toujours selon M. Dja'afar, on devrait parler avec circonspection d'une telle liste. Mais, souligne-t-

il, on voit se dessiner dans la suite des événements un scénario de déstabilisation visant à faire déclarer le président, M. Mohammad Khatami, incompetent à exercer ses fonctions pour mieux l'écartier.

Le présumé complot remonterait à la condamnation fin juillet 1998 pour corruption du maire de Téhéran, M. Gholamhossein Karbachi, suivi à la fin de l'été par la fermeture des quotidiens indépendants *Djame'eh* et *Tous*. C'est *Djame'eh* qui a publié les déclarations incendiaires du nouveau

commandant des Gardiens de la révolution, M. Rahim-Safavi. Il faudra, disait-il lors d'une réunion tenue à huis clos, « arracher la langue et trancher la tête » à ceux qui osent critiquer la doctrine du Velayat-e Faqih, celle du Juste jurisprudent, en vertu de laquelle M. Khamene'i se comporterait en potentat « éclairé de Dieu ».

Puis, il y a deux semaines la télévision de l'État, contrôlée aussi par le bureau du Guide, y alla d'une émission au cours de laquelle un certain M. Hosseinian,

mollah de son état et ministre adjoint de l'Information, accusait des gens proches du président Khatami de s'être comportés en tueurs à gages pour le compte « d'intérêts étrangers » et d'avoir rencontré un « espion américain » sans toutefois l'identifier.

Ce à quoi la Commission d'enquête présidentielle chargée d'aller au fond de l'affaire a répliqué que l'on ne pouvait pas faire de telles accusations sans preuves. Et vlan ! d'un camouflet public à l'endroit du diffuseur unique.

En principe, il ne peut y avoir d'exécution extrajudiciaire en Iran sans autorisation religieuse émise au plus haut niveau. Si le régime voulait vraiment se défaire des opposants afin de nuire à M. Khatami, il lui fallait une fatwa en bonne et due forme, ajoute M. Dja'afar. « Mes informations indiquent qu'il en existe plusieurs, dont certaines émises après coup. »

Les meurtres de Téhéran auraient-ils un lien quelconque avec ceux survenus il y a trois ans en Allemagne dans le cadre de « l'affaire Mykonos » ? Rappelons-nous qu'une cour allemande a mis en cause M. Khamene'i lui-même, son ministre de l'Information à l'époque, M. Ali Falahian, ainsi que le président d'alors, M. Hachémi Rafsandjani, pour avoir trempé dans l'assassinat d'opposants kurdes dans un restaurant grec de Berlin.

Or, selon certaines sources non vérifiables, ce même M. Falahian agirait aujourd'hui à titre de conseiller spécial en matière de sécurité auprès du Guide. Quant à M. Rafsandjani, il observe un silence discret.

Spécialiste du Moyen-Orient, l'auteur a publié *Persian Postcards: Iran after Khomeini* et *Salonica Terminus. Travels into the Balkan Nightmare*, chez Talonbooks.

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



ESPAGNE

Militaires torturés

■ Le juge espagnol Baltasar Garçon a fourni en décembre au parquet britannique des documents imputant à Augusto Pinochet des tortures sur 70 militaires chiliens pendant qu'il préparait son coup d'État, a rapporté hier le quotidien madrilène *Diario 16*. Selon ce journal, les préparatifs du coup d'État mené par Pinochet « ont inclus quelque 70 cas de tortures sur des membres de la marine » pour les forcer à participer à l'insurrection.

d'après AFP

HAÏTI

Grève tiède

■ Un ralentissement des activités était visible hier à Port-au-Prince où le grand commerce avait fermé ses portes, notamment dans le centre-ville, à la suite d'un mot d'ordre de grève générale lancée par sept partis d'opposition. En revanche, les petits commerces et une grande partie des transports collectifs fonctionnaient, ainsi que les banques et l'administration. La plupart des écoles sont cependant restées fermées et les voitures particulières circulaient en nombre restreint. La manifestation visait à dénoncer la décision du président Préval de considérer comme caduc le mandat des députés, de huit sénateurs et des élus locaux.

d'après AFP

RUSSIE

Espions démasqués

■ Treize Russes qui espionnaient pour des services secrets étrangers ont été démasqués en 1998, a indiqué hier le premier adjoint au directeur du Service fédéral de sécurité (ex-KGB), le général Valentin Sobolev. Selon lui, le service a également empêché l'année dernière 19 tentatives d'espionnage de la part de citoyens russes qui avaient proposé leur collaboration aux services secrets étrangers. Des centaines d'espions étrangers ou de personnes soupçonnées de collaborer avec les services secrets étrangers sont surveillés.

d'après AFP

JORDANIE

Nouvel héritier

■ Le prince Hassan ibn Talal, frère cadet du roi Hussein de Jordanie a été écarté hier de la succession au trône hachémite, plus de 30 ans après avoir eu le titre de prince héritier. Le roi Hussein l'avait choisi en remplacement de son fils aîné Abdallah, alors âgé de trois ans. Le souverain hachémite, ayant été la cible de plusieurs attentats, voulait éviter à son fils une régence trop longue s'il venait à disparaître.

d'après AFP

CORÉE

Négos bloquées

■ Les deux Corées et leurs alliés américain et chinois ont mis fin hier à une nouvelle session de pourparlers à Genève mais la route vers une paix permanente dans la péninsule divisée reste longue. Les discussions commencées lundi n'ont une nouvelle fois porté que sur des questions de procédure sans permettre une percée sur les problèmes fondamentaux qui font obstacle à la paix. Pyongyang continue d'exiger un retrait des troupes américaines de Corée du Sud et une paix séparée avec les seuls Américains. L'accord recherché vise à la signature d'un traité de paix pour remplacer l'armistice qui a mis fin à trois ans de guerre en 1953.

d'après AFP

INDONÉSIE

Conflit religieux

■ Au moins 45 personnes ont trouvé la mort lors des affrontements entre catholiques et musulmans qui, pendant trois jours, ont secoué Ambon, le chef-lieu des Moluques. Il est à craindre que ce bilan s'alourdisse au fur et à mesure du déblaiement des décombres, selon le chef de la police de l'archipel. Plus d'une centaine de personnes ont été hospitalisées, certaines dans un état très grave.

d'après AFP

Clinton : les sénateurs cherchent une porte de sortie rapide

d'après AFP et AP
WASHINGTON

Un dénouement — favorable au président Bill Clinton — semblait hier plus proche à son procès au Sénat, ni les procureurs, ni la défense n'étant parvenus à véritablement faire basculer les opinions des jurés, selon les observateurs.

Il n'est donc pas envisageable de voir des démocrates, qui ont été confortés par de brillantes plaidoiries de la défense, se joindre aux républicains pour voter la destitution qui doit être obtenue à une majorité des deux tiers du Sénat. Un compromis semble donc inévitable.

« Il est évident que cela ne va nulle part », a estimé hier Harry Reid, un démocrate du Nevada.

« Personne n'a encore une stratégie de sortie (au procès). Mais tout le monde est à sa recherche. Et il est clair qu'il n'y a pas 67 voix pour la destitution », a-t-il ajouté.

Le sénateur démocrate Robert Byrd, de Virginie occidentale, a pu-

blié un communiqué soulignant qu'il proposerait une résolution demandant le rejet des accusations contre le chef de la Maison-Blanche, une annonce plutôt spectaculaire de la part d'un élu considéré comme un farouche défenseur des prérogatives du Sénat.

M. Byrd a affirmé vouloir engager cette action non par ce qu'il estime que M. Clinton n'a pas failli, mais par ce qu'il se dit certain « que les deux tiers nécessaires pour l'accusation ne sont pas réunis ». « Je suis également devenu convaincu que l'allongement de ce procès ne contribuera qu'à prolonger et renforcer » les effets négatifs que cette « affaire désolante » en-

traîne pour le pays.

« Des discussions se déroulent entre les deux parties (...) pour trouver une solution rapide » à cette affaire, selon Tom Harkin, démocrate de l'Iowa.

« Les sénateurs veulent maintenant en finir », a confirmé Christopher Dodd, un démocrate du Connecticut.

« Je pense qu'il nous faut donner à nos collègues républicains une voie de retrait digne », selon Robert Torricelli, un démocrate du New Jersey pour qui, le président est sauvé même s'il ne faut pas encore crier victoire.

Selon le leader de la majorité républicaine au Sénat, Trent Lott, de cinq à huit sénateurs républicains lui ont fait part de leur souhait « de conclure le procès aussi rapidement que possible ».

Leur nombre, ajouté à celui des 45 démocrates, serait suffisant pour arrêter le procès.

Mais, la procédure n'autorise pas alors un vote sur les deux « articles de destitution », équivalents de chefs d'inculpation, adoptés le

mois dernier par la Chambre des représentants. Et il semblait peu vraisemblable que les sénateurs, inquiets de la façon dont leur rôle est perçu par l'opinion publique, acceptent d'évacuer l'affaire sans rendre un verdict.

Hier et aujourd'hui, les « sénateurs-jurés » devaient poser des questions aux avocats de la Maison-Blanche et aux procureurs républicains de la Chambre des représentants.

Ces questions, posées par écrit et par l'intermédiaire du président de la Cour suprême, William Rehnquist, auront trait à l'ensemble de l'affaire Lewinsky dans laquelle Bill Clinton est accusé de parjures et d'entrave à la justice.

Mais à partir de lundi, les sénateurs devront prendre de nouvelles décisions concernant le conduite du procès, et notamment décider de la convocation éventuelle de témoins, dont Monica Lewinsky, l'ex-stagiaire de la Maison-Blanche avec qui le président a eu une liaison.

Milosevic lâche du lest mais pas l'OTAN

d'après AFP et AP
BELGRADE

Slobodan Milosevic a lâché du lest en suspendant l'expulsion du chef de l'OSCE au Kosovo, William Walker, mais ce recul a été jugé insuffisant et l'OTAN poursuivait hier sa préparation militaire dans l'hypothèse d'un éventuel recours à la force contre des cibles en Serbie.

À Londres, le groupe de contact sur l'ex-Yugoslavie a demandé à Belgrade et aux Albanais du Kosovo « d'ouvrir rapidement des négociations en vue d'une solution politique », dans un communiqué conjoint publié à l'issue d'une réunion de hauts fonctionnaires.

À Bruxelles, le Conseil permanent de l'OTAN (ambassadeurs) discutait hier du Kosovo, en particulier de la stratégie à adopter vis-à-vis des indépendantistes albanais et de possibles mesures pour renforcer la stabilité des pays voisins.

Le département d'État américain a minimisé le revirement de Belgrade, le jugeant « insuffisant » et « seulement tactique », et a rejeté « toute condition » dont il serait accompagné.

« Belgrade a fait des concessions », a commenté le ministre allemand de la Défense, Rudolf Scharping, « mais cela n'est qu'une lueur d'espoir à l'horizon ». « Je crois que l'heure n'est plus aux ultimatum, mais à l'action pure et simple », a-t-il dit.

Le président en exercice de l'OSCE, Knut Vollebaek, a cependant assuré que le président yougoslave, qu'il a rencontré jeudi soir, n'avait assorti d'« aucune condition » le « gel » de l'expulsion de William Walker.

« C'est un gel inconditionnel » et le diplomate américain « pourra rester aussi longtemps que dure le mandat » de la Mission de vérification au Kosovo (KVM) de l'OSCE, qui expire en octobre prochain, a-t-il précisé à Belgrade.

Tout en privilégiant une solution politique, l'OTAN poursuit ses préparatifs militaires. Le rassemblement d'avions et de navires en Italie et Adriatique assure à cet égard la crédibilité d'une menace d'intervention si Belgrade ne revient pas à ses engagements d'octobre pour faire diminuer la tension au Kosovo.

Environ 250 appareils sont déjà regroupés sur des bases italiennes. Ce chiffre devrait atteindre dans les prochains jours les 400 avions lorsque tous les membres de l'Alliance auront renvoyé dans le sud de l'Europe les moyens qu'ils avaient mis à la disposition de l'OTAN en octobre pour une éventuelle action militaire en Yougoslavie.

Le respect par M. Milosevic de ses engagements à réduire ses troupes au Kosovo est un point capital pour l'Alliance atlantique, a souligné à Bruxelles le président du Comité militaire de l'OTAN, le général Klaus Naumann.

« Milosevic dispose de neuf bataillons au lieu des trois prévus et il a confié aux forces de police des armes lourdes qui servent à bombarder les maisons et les villages », a précisé le commandant suprême des forces alliées en Europe, le général américain Wesley Clark.



PHOTO AFP

Tension à Freetown

Des citoyens de Freetown, capitale du Sierra Leone, se sont portés au secours de cet homme vraisemblablement blessé d'une balle au bras par l'ECOMOG, la force d'interposition ouest-africaine qui affirme avoir nettoyé la ville de ses rebelles. Dans l'intervalle, l'archevêque de Freetown, M^r Joseph Ganda, et quatre missionnaires enlevés en Sierra Leone ont réussi à échapper aux rebelles et à rejoindre une zone sûre de la capitale sierra-léonaise, a annoncé hier l'agence des missionnaires catholiques Misna. Tous se sont enfuis il y a deux jours, mais c'est seulement hier matin qu'ils ont été retrouvés par l'ECOMOG, a précisé Misna.

Les mineurs roumains rentrent chez eux après un accord avec le gouvernement

Agence France-Presse
COZIA, Roumanie

Les mineurs roumains ont décidé hier de mettre un terme à leur mouvement et de rentrer chez eux, après un accord avec le gouvernement, a annoncé le Premier ministre Radu Vasile.

« Le conflit est terminé. Dans cette négociation, personne n'a gagné sauf le pays », a déclaré M. Vasile à l'issue des entretiens.

Les mineurs montaient hier soir à bord de leurs autobus qui se dirigeaient ensuite vers la sortie de la ville de Rimnicu-Vilcea (150 km ouest de Bucarest) peu après l'annonce de l'accord. Disciplinés, les derniers grévistes continuaient à se diriger en silence vers les dizaines de véhicules qui les attendaient le moteur en marche.

« Les mineurs embarquent dans leurs cars avec une étonnante discipline », a indiqué le chef du gouvernement.

« Nous avons trouvé des solu-

tions dans le sens des revendications des mineurs, mais elles ne seront définitives qu'après l'élaboration d'un programme visant à réduire les coûts de production dans les mines », a précisé M. Vasile.

Les mineurs grévistes exigeaient une augmentation de 35 % de leur salaire ainsi que le maintien en fonction de deux mines non productives.

M. Vasile s'est félicité d'avoir choisi comme théâtre de négociations le monastère de Cozia. À l'issue de la rencontre, il s'est rendu en compagnie de M. Miron Cozma, le leader des mineurs, dans l'église du monastère pour brûler un cierge.

De son côté le ministre des Finances, Decebal Traian Remes, qui a participé aux négociations a affirmé : « Nous allons avoir la paix sociale ». Refusant de révéler les conditions de l'accord, M. Remes s'est borné à indiquer qu'il n'y avait « ni vainqueurs, ni vaincus ».

Par ailleurs, Lucian, un mineur de la vallée de Jiu (centre) a confirmé qu'il avait reçu l'ordre ainsi que ses camarades de se regrouper autour des autobus qui doivent les ramener à Petrosani (centre). Selon lui, les grévistes, qui avaient entrepris de marcher sur Bucarest et avaient durement affronté les forces de l'ordre jeudi, ont obtenu du gouvernement une augmentation de 30 % de leur salaire ainsi que des engagements sur la réouverture des deux mines.

Par ailleurs quelques centaines d'habitants de Rimnicu Vilcea massés devant la préfecture ont manifesté dans la soirée leur désaccord sur l'issue positive des négociations entre les dirigeants des grévistes et le Premier ministre.

Ces habitants particulièrement agressifs s'en sont pris aux journalistes sur place. Plusieurs cameramen, ainsi qu'un correspondant de Radio France Internationale, ont été battus.

Politique

La carte d'électeur avant la proportionnelle

Guy Chevrette répond au chef libéral Jean Charest

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le Québec n'est pas prêt pour le mode de scrutin proportionnel que propose le chef libéral Jean Charest, estime le ministre responsable de la Réforme électorale, Guy Chevrette, qui compte par ailleurs présenter dès l'ouverture de la session son projet de carte d'identification de l'électeur.

« À mon avis, on est pas encore mûrs dans le régime actuel sans un grand débat de société, a dit hier le ministre. Faurait peut-être penser à différents tours de scrutin plutôt

que de penser à des proportionnelles automatiques. »

« La proportionnelle, en France, ça a amené Le Pen au Parlement », souligne encore M. Chevrette, avant d'ajouter que la France abandonne d'ailleurs ce système.

Jean Charest est revenu à la charge cette semaine en proposant qu'on amorce une réflexion sur la proportionnelle, qui donne aux partis un nombre de députés proportionnel à leurs poids dans la population.

Le 30 novembre, le PLQ a obtenu plus de votes que le Parti québécois (43,55 % contre 42,87 %),

mais n'a obtenu que 48 députés contre 76 pour le PQ. « Lorsqu'il se présente une situation comme celle-là, où il y a un écart exagéré, je pense qu'un mode de représentation proportionnelle compensatoire serait justifié », a dit M. Charest.

Le scrutin proportionnel fait d'ailleurs encore partie du programme du Parti québécois, mais Guy Chevrette rappelle que le parti l'avait prôné à l'époque où il ne comptait que sept députés bien qu'il ait obtenu 30 % des suffrages.

« Charest n'a rien dont se targuer, dit-il. On est à 14 000 votes de différence, alors qu'au moment

où on parlait de proportionnelle, c'était sept députés pour 30 %. C'était nettement deux contextes totalement différents. »

Le ministre invite en outre le chef libéral à y penser par deux fois avant de réclamer la proportionnelle, « parce qu'il pourrait avoir des surprises négatives, dit-il. Vingt-six mille de majorité dans un comté ou 150 dans l'autre, c'est un député », note-t-il.

« Somme toute, ajoute M. Chevrette, on est nez à nez. Notre régime est fort démocratique. On pourrait même se permettre de grossir certaines circonscriptions électorales dans le tissu urbain,

pour tenir compte de la représentativité des petits milieux. Tout système a toujours des problèmes, mais je pense qu'on a le moins pire des systèmes. »

M. Chevrette a par ailleurs indiqué que son projet de loi sur la carte d'électeur était prêt et qu'il sera soumis au Conseil des ministres d'ici deux semaines, afin qu'il soit présenté pour approbation lors de la prochaine session, qui s'ouvre en mars.

Le ministre avait tenté de faire adopter le principe de la carte d'électeur l'an dernier avant les élections, mais avait dû battre en retraite face à l'opposition libérale.



Lloyd Axworthy veut également limiter l'utilisation du droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité.

PHOTO CP

Le Canada plaide pour un Conseil de sécurité de l'ONU plus ouvert

Agence France-Presse

Le Canada est en faveur d'une augmentation du nombre de membres non permanents au Conseil de sécurité de l'ONU et de restrictions à l'utilisation du droit de veto des cinq membres permanents, a indiqué hier à Montréal le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy.

Le Canada, membre non permanent qui assumera la présidence du Conseil de sécurité au début de février, « est favorable à l'ajout de six à dix sièges qui permettront à toutes les régions d'être représentées », a-t-il déclaré lors d'un colloque sur la politique étrangère canadienne.

M. Axworthy souhaiterait également que « l'utilisation du droit de

veto » des membres permanents soit limitée « aux menaces et aux entorses à la paix, ainsi qu'aux actes d'agression ».

Une telle mesure, a-t-il affirmé, « augmenterait l'efficacité du Conseil à long terme et permettrait de mieux respecter les intentions des rédacteurs de la Charte des Nations unies ».

Cependant, le ministre ne se fait « pas trop d'illusions » quant à une éventuelle réforme du Conseil en ce sens, « une institution, a-t-il précisé, qui ne se change pas facilement ».

D'ailleurs, le Canada « n'a pas mis en oeuvre de nouvelles initiatives portant sur l'une ou l'autre de ces questions et n'entend pas le faire », a-t-il reconnu.

Ottawa espère toutefois profiter

de sa présence au Conseil au cours des deux prochaines années pour promouvoir sa politique de « sécurité humaine » qui, dans un monde où la majorité des conflits sont désormais internes, accorde la priorité à la protection des civils par rapport à la protection des États.

Dans l'optique défendue par le ministre, le trafic de drogue, la prolifération des armes légères, la détérioration de l'environnement et le terrorisme constituent autant de dangers pour l'individu contre lesquels des mesures au niveau international doivent être prises.

M. Axworthy souhaite également que le Conseil « cesse de privilégier, comme il a tendance à le faire, certains conflits au détriment d'autres ».

François Legault reporte la réforme Marois pour mieux la... préparer !

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

C'est pour s'assurer que les professeurs posséderont parfaitement la pléthore de nouveaux programmes qui seront implantés à l'école primaire que le nouveau ministre de l'Éducation, François Legault, a décidé de reporter d'un an le calendrier de la réforme mise sur pied par son prédécesseur, Mme Pauline Marois.

« Il faut s'assurer que cette réforme soit bien préparée, que les professeurs soient bien formés avant de commencer l'enseignement aux élèves. Je veux être sûr que tout le monde comprenne bien ce qu'on veut faire, qu'on n'expérimente pas avec les élèves », a indiqué le ministre, qui a accordé une courte entrevue à *La Presse* pour réagir à la nouvelle parue hier dans nos pages.

M. Legault acquiesce ainsi à l'avis de ses fonctionnaires, qui s'appréhendaient à lui recommander de reporter d'un an, à septembre 2000, l'implantation au premier cycle du primaire des nouveaux programmes de français, d'anglais, de mathématiques, ainsi que d'histoire et de géographie. Les nouveaux programmes seront parfaitement prêts au mois de juin, mais il faudra du

temps aux éditeurs pour imprimer les manuels et aux enseignants pour se familiariser avec ces nouveaux curriculums, dans lesquels s'annoncent de « grandes modifications » aux façons d'enseigner.

Dans l'échéancier initial de Mme Marois, ces programmes devaient entrer en vigueur en septembre de l'an prochain, pour se poursuivre, au primaire, jusqu'en 2001 et au secondaire, jusqu'en 2005. Il n'est d'ailleurs pas question de bousculer tout ce calendrier, souligne le ministre Legault. Le report du début de l'opération ne se répercutera pas sur l'échéance finale : l'ensemble des nouveaux programmes devront entrer en vigueur en 2001 au primaire. « Je ne veux pas qu'on ralentisse le focus sur la réforme. Il y a un grand consensus sur les objectifs qu'on y poursuit », tranche-t-il.

Mais, précise M. Legault, la plupart des intervenants du milieu scolaire trouvaient que l'échéance de septembre prochain les prenait trop à la gorge. La Centrale de l'enseignement du Québec s'est d'ailleurs dite hier « quelque peu déçue, mais pas surprise » que le ministre songe à reporter la réforme d'un an.

« Vaut mieux attendre que d'implanter une réforme boiteuse qui risque d'éclater en tout temps », a déclaré la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, par voie de communiqué. Cette dernière estime « plus sage » d'attendre afin d'éviter de bousculer le personnel enseignant.

D'un océan à l'autre

Le député néo-démocrate d'Acadie-Bathurst, Yvon Godin, termine aujourd'hui sa tournée du Canada pour entendre les doléances des Canadiens au sujet de la réforme de l'assurance-emploi.

Hier, il était à Montréal, aux côtés de la Coalition nationale sur

l'assurance-emploi, un regroupement québécois des principales centrales syndicales, d'associations étudiantes et de groupes sociaux.

Et c'est un peu pour avoir davantage de crédibilité quand il parlait au nom des chômeurs qu'il a entrepris cette tournée, en novembre.

Ottawa fait fi de l'opposition des provinces

Pas question de modifier le projet de loi sur les renseignements personnels

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Malgré le rejet par les provinces du projet de loi fédéral C-54, le ministre de l'Industrie, John Manley, n'a pas l'intention de mettre à la poubelle ou de modifier considérablement cette loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

C'est ce qu'ont affirmé à *La Presse* hier des hauts responsables du ministère de l'Industrie. Le projet de loi, qui est toujours à l'étude par le comité de l'industrie aux Communes et qui a franchi l'étape de la deuxième lecture, semble donc être voué dès la rentrée parlementaire, le 1^{er} février, à une autre lutte épique entre Ottawa et le Québec, comme c'est le cas actuellement pour les dossiers de la santé et de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le Bloc québécois en fera un de ses chevaux de bataille puisque que le Québec, avant-courrier au Canada de la protection des renseignements personnels et de la vie privée, est au centre de ce diffé-

rend. Il est la seule province à s'être dotée, en 1994, d'une loi — considérée dans le monde comme avant-gardiste — qui instaure une série de règles que doivent suivre les entreprises qui recueillent, détiennent, utilisent ou communiquent des renseignements personnels sur autrui.

Or le projet de loi fédéral du ministre Manley vient, selon ses opposants, semer la pagaille dans les dispositions législatives du Québec et, surtout, crée de toute pièce un autre contentieux constitutionnel avec l'ensemble des provinces.

Le projet de loi C-54 a été déposé aux Communes le 1^{er} octobre dernier, avant même que le ministre Manley ne reçoive les commentaires qu'il avait lui-même réclamés aux provinces le 21 septembre précédent. Le 30 octobre 1998, lors de la réunion des 12 ministres de la Justice des provinces et des territoires, à Regina, les provinces ont demandé unanimement à M. Manley de retirer C-54, « qui constitue une intrusion considérable dans les domaines de compétence provinciale et territoriale ».

La députée de Mercier, Francine Lalonde, responsable au Bloc québécois en matière d'industrie, a confié à *La Presse* qu'elle entendait, dès la rentrée parlementaire du 1^{er} février, faire obstacle à l'adoption telle quelle du projet de loi. Elle est appuyée en cela par le NPD, par le gouvernement du Québec, qui a demandé par écrit le 11 novembre dernier le retrait du projet, et par la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) qui juge que le projet fédéral constitue un recul par rapport à la loi actuelle du Québec, plus exhaustive.

Le Québec, le Bloc québécois et la CAI affirment, contrairement au ministre Manley, que la future loi fédérale s'appliquera aux entreprises établies au Québec, à moins qu'une exemption ne soit accordée. Ils soulignent que le projet de loi ne prévoit aucune exemption aux organismes qui recueillent, utilisent ou communiquent des renseignements personnels à l'extérieur du Québec. C'est le cas, par exemple, des institutions financières, des banques et des compagnies

d'assurances qui devront rendre des comptes à la loi fédérale. Or, souligne le Bloc, 28 % des plaintes reçues au Québec par la CAI se font contre ce type d'entreprises. Pis encore, fait ressortir le Bloc, plusieurs compagnies québécoises devront se débrouiller pour appliquer simultanément la loi fédérale et la loi québécoise.

Pour sa part, la Commission d'accès à l'information du Québec, qui a rendu public un rapport sur cette question, s'inquiète du fait que le projet de loi C-54 permette au gouvernement fédéral de décider comme bon lui semble des organisations et des activités qui pourront être soustraites de loi fédérale et soumises à la loi provinciale.

Là où les reculs sont les plus spectaculaires dans la loi fédérale, soutient le Bloc, c'est lorsqu'il s'agit de définir la notion de consentement dans la divulgation des renseignements personnels. La loi québécoise parle de consentement « manifeste, libre, éclairé » et « donné à des fins spécifiques ». Le

projet fédéral se contente, au conditionnel, de rechercher un consentement explicite, mais juge suffisant, dans le cas de renseignements moins sensibles, le consentement implicite.

En matière de recours, le citoyen lésé au Québec s'adresse sans frais à la CAI dont les ordonnances sont exécutoires. Ottawa se contente de suggérer au citoyen lésé de s'entendre d'abord avec l'organisation contre laquelle il a des griefs. Ensuite il pourra s'adresser au Commissaire à la vie privée qui ne pourra faire que des recommandations. En dernier recours, il lui restera la Cour fédérale et tout ce que cela comporte de frais juridiques.

Pour la collecte des renseignements, la loi québécoise oblige les organisations à informer une personne de l'utilisation qui sera faite des renseignements personnels recueillis. C-54 stipule simplement que les personnes qui recueillent des renseignements « personnels » devraient être en mesure d'expliquer à quelles fins sont destinés ces renseignements.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES

PROJET : RÉAMÉNAGEMENT DU LABORATOIRE DE CHIMIE B-320

DONNEUR D'OUVRAGE : COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE
ARCHITECTES : Jodoin Lamarre Pratte & Ass
INGÉNIEURS
MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ : Les Consultants Gemec

Le collège de Bois-de-Boulogne demande des soumissions pour le réaménagement d'un de ses laboratoires de chimie.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être consultés au bureau du service des ressources matérielles situé au 10555, avenue de Bois-de-Boulogne, local E-132, Montréal (Québec) et/ou obtenus contre un montant de cents dollars (100 \$) non remboursable.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au 10555, avenue de Bois-de-Boulogne, local E-132, jusqu'à 14 h, heure en vigueur localement, le 22^e jour du mois de février 1999 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

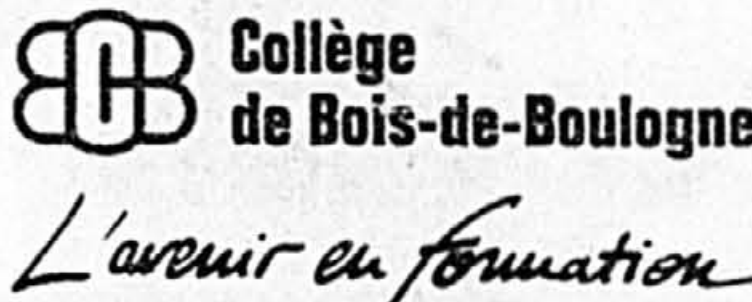
Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé égal à 10 % du montant de la soumission, à l'ordre du donneur d'ouvrage, ou d'un cautionnement de soumission donné par une institution financière légalement habilitée à se porter caution, établi au même montant, valide pour une période de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions.

Une visite des lieux se tiendra le 10 février à 13 h 30, local E-132.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1).

Le donneur d'ouvrage ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

ANTOINE BOULIZON
Directeur des ressources matérielles et secrétaire général



Raymond Chabot inc.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

RAYMOND, CHABOT INC., es qualités de syndic à l'actif de :
LES ÉQUIPEMENTS GMT INC.
en sa capacité de mandataire de :

LES GESTIONS MAURICE GÉLINAS INC.

requiert, à l'égard des biens ci-après décrits, des offres d'achat ou des offres de les vendre pour le compte de l'actif et du mandataire (« les soumissions »).

DESCRIPTION DES BIENS

- Lot 1 : Immeuble situé : 2021, Bas L'Assomption Nord, L'Assomption (sujet à hypothèques)
Évaluation municipale : 247 500 \$
- Lot 2 : a. Marchandises neuves (sujet à hypothèques)
Au coût : 490 337 \$
b. Marchandises usagées (sujet à hypothèques)
Coût estimé : 240 850 \$
- Lot 3 : Machinerie, équipement et matériel roulant (sujet à hypothèques)
Valeur marchande : 236 805 \$

- Les biens pourront être examinés au 2021, Bas L'Assomption Nord, L'Assomption, mercredi le 27 janvier 1999 entre 9 h 00 et 17 h 00.
- Les offres d'achat doivent être accompagnées :
i) d'un dépôt constitué du produit d'un chèque certifié payable à l'ordre du syndic et du mandataire, d'un montant représentant pas moins de 15 % du montant offert pour les biens meubles (le « Dépôt ») (ou tout autre montant fixé par le syndic et le mandataire);
ii) du document intitulé « Modalités et Conditions de vente » signé par l'offrant.
- Le syndic et le mandataire se réservent le droit de renoncer au respect de l'une ou plusieurs des conditions énoncées à la demande de soumissions ou au document intitulé modalité et conditions de vente.
- Le syndic et le mandataire n'est pas tenu d'accepter la plus élevée ni quelconque soumission que ce soit, se réservant le droit de disposer des biens de toute autre manière prévue à la Loi.
- Les soumissions doivent parvenir au syndic et au mandataire, à ses bureaux, avant le 4 février 1999, à 11 h 00, heure à laquelle le syndic et le mandataire cessera de les recevoir; le syndic et le mandataire prendra connaissance des soumissions en la présence des soumissionnaires qui sont conviés à cette fin au bureau du syndic et du mandataire à 11 h 00, le 4 février 1999.
- Les soumissions ne seront pas acceptées à moins d'être scellées et porter au recto de l'enveloppe et lisiblement inscrit, le mot « soumission » de même que le nom de la faillite et de la compagnie pour laquelle les soumissions sont demandées.
- Pour obtenir des informations additionnelles, veuillez communiquer avec Véronique Vachon, du bureau du syndic et du mandataire.

JOLIETTE, le 21 janvier 1999

Raymond, Chabot Inc.,
Es qualités de syndic à l'actif de : Les Équipements GMT Inc.
En sa capacité de mandataire de : Les Gestions Maurice Gélinas Inc.
Bryan Mac Eachern, CIP
Responsable de l'actif et mandataire

746, boul. Manseau
Joliette, Québec, J6J 3E9
Téléphone : (450) 756-8164/588-5222(Mtl)
Télécopieur : (450) 756-2931

Raymond Chabot inc.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

RAYMOND CHABOT INC., es qualités de syndic à l'actif de :
LES PRODUITS D'ÉCLAIRAGE EXACTA DU CANADA LTÉE

requiert, à l'égard de l'immeuble ci-après décrit, des offres d'achat (« les soumissions »).

DESCRIPTION

Bâtisse industrielle située au 3445-3465, rue Richelieu, St-Hubert (Québec), d'une superficie totale d'environ 27 958 pi. ca. Superficie du terrain : 56 252 pi. ca. (Sujet à hypothèque)
Évaluation municipale : 658 510 \$

- L'inspection des lieux sera faite sur rendez-vous seulement.
- Toute personne intéressée peut se procurer un exemplaire du document établissant les Modalités et Conditions de vente au bureau du syndic ou sur les lieux lors de la visite.
- Les offres d'achat doivent être accompagnées :
i) d'un dépôt constitué du produit d'un chèque certifié payable à l'ordre du syndic, représentant pas moins de 5 % du montant offert pour l'immeuble (le « Dépôt »);
ii) du document intitulé « Modalités et Conditions de vente » signé par l'offrant.
- Le syndic se réserve le droit de renoncer au respect de l'une ou plusieurs des conditions énoncées à la demande de soumissions ou au document intitulé « Modalités et Conditions de vente ».
- Le syndic n'est pas tenu d'accepter la plus élevée ni quelconque soumission que ce soit, se réservant le droit de disposer des biens de toute autre manière prévue à la Loi.
- Les soumissions doivent parvenir au syndic, à ses bureaux, avant le 9 février 1999, à 11 h, heure à laquelle le syndic cessera de les recevoir; le syndic prendra connaissance des soumissions en la présence des soumissionnaires qui sont conviés à cette fin au bureau du syndic à 11 h, le 9 février 1999.
- Les soumissions ne seront pas acceptées à moins d'être scellées et porter au recto de l'enveloppe et lisiblement inscrit, le mot « soumission » de même que le nom de la faillite pour laquelle les soumissions sont demandées.
- Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Madeleine Proulx.

FAIT À LONGUEUIL, le 20 janvier 1999.

Raymond Chabot Inc.,
Es qualités de syndic à l'actif de
Les Produits d'Éclairage Exacta du Canada Ltée
Claude Trudeau, CA, CIP
Responsable de l'actif

Édifice Richelieu
370, chemin de Chambly, bureau 300, Longueuil (Québec) J4H 3Z6
Tél. : (450) 679-5510 Télécopieur (450) 679-5511
<http://www.appels.doffres.com/>

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES ET VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

APPEL D'OFFRES

CONTRAT D'ENTREPRISE POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'ÉGOUT DOMESTIQUE POUR LE PROJET SUIVANT :

Projet n° RA-3019
RÉSEAU D'ÉGOUT DOMESTIQUE SECTEUR 32^e À 37^e AVENUE AU NORD DU CHEMIN D'OKA REFOULEMENT LAURIN ET L'INTERCEPTEUR 35^e AVENUE

Documents disponibles : Copies des plans, devis et documents de soumission seront disponibles à compter du lundi 25 janvier 1999 jusqu'au vendredi 5 février 1999, au bureau du GROUPE PROJECO EXPERTS-CONSEILS, au 30, rue Saint-Eustache, à Saint-Eustache, entre 8 h 30 et 17 h 00, du lundi au vendredi.

Prix : 150,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou en argent comptant, payable à GROUPE PROJECO EXPERTS-CONSEILS. De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront se procurer, à leurs frais, les devis normalisés suivants du Bureau de normalisation du Québec : NQ 1809-950, NQ 1809-951, NQ 1809-952, NQ 1809-970, NQ 1809-300, NQ 1809-726, NQ 1809-727 et NQ 1809-114, publiés par Les Publications du Québec. Ces devis normalisés font partie intégrante du document d'appel d'offres.

Ouverture des soumissions : Les soumissions seront reçues avant 11 h, le mardi 9 février 1999, au bureau du secrétaire-trésorier situé au 101, 26^e Avenue, Deux-Montagnes (Québec) J7R 5T3. Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et remise sous pli cacheté. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau du secrétaire-trésorier, immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation.

Garantie de soumission : Les soumissions devront être accompagnées, pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes, d'un chèque visé au montant de 9 000 \$ ou d'un cautionnement de soumission au montant de 18 000 \$ ainsi que d'une lettre de garantie bancaire irrévocable de 18 000 \$ émise en faveur de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes et pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, d'un chèque visé au montant de 5 000 \$ ou d'un cautionnement de soumission de 10 000 \$.

La Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le secrétaire-trésorier,
Denis Berthelette

<http://www.appels.doffres.com/>

APPEL D'OFFRES

Projet : Acquisition d'autobus de type urbain et suburbain de 12,2 mètres
Ouverture : 19 février 1999, à 11 h 00 (heure locale)

Dossier : P99-001

Acquisition de douze (12) autobus de type urbain à plancher surbaissé

Document disponible au coût de vingt-cinq dollars (25 \$) (argent ou chèque visé) non remboursable, à compter du mardi 26 janvier 1999, à 13 h 30, au Service de l'approvisionnement au 1150, boul. Marie-Victorin, Longueuil (Québec).

Les bureaux de la STRSM sont ouverts du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h 00.

Pour informations, s'adresser au (450) 442-8600, poste 8607.



Dossier : SP99-001

Acquisition de neuf (9) autobus de type urbain et suburbain à plancher conventionnel

Document disponible au coût de vingt-cinq dollars (25 \$) (argent ou chèque visé) non remboursable, à compter du mardi 26 janvier 1999, à 13 h 30, au Service de l'approvisionnement au 111, rue Jean-Proulx, Hull (Québec).

Les bureaux de la STO sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Pour informations, s'adresser au (819) 770-7900, poste 6900.

Le Foyer de jeunes travailleurs, une entreprise sociale innovatrice



Tél. (514) 522-3198

APPEL D'OFFRES

ATTENTION DÉVELOPPEURS IMMOBILIERS

6 terrains prêts à bâtir à Rivière-des-Prairies
Situés sur la rue Armand-Chatup près de Maurice-Duplessis, ces terrains subdivisés sont zonés résidentiels avec les services déjà en place. La superficie totale des 6 lots est d'environ 22 254 pi. car.

Terrain prêt à bâtir à Montréal-Nord

Situé sur le boul. Léger coin Bellevois
Terrain vacant de 16 000 pieds carrés, idéal pour foyer pour personnes âgées, logements multiples, condos ou édifice à bureaux.
Zoné commercial Classe II (commercial et résidentiel).
Pour vous procurer le ou les dossiers(s), vous n'avez qu'à contacter Mme Diane Aubertin au (514) 324-5200.
Les offres d'achat seront reçues jusqu'au lundi 8 février 1999, et la compagnie ne s'engage à accepter aucune des offres soumissionnées.

APPEL D'OFFRES

CARRIÈRE DE GRANITE À VENDRE

Située à ville de Ste-Sophie

Située au 1128, chemin Abercrombie, cette carrière de 197 arpents et dont la pierre de haute performance est classée 1A, possède en plus les permis pour sablière, usine d'asphalte et usine de béton.

La possibilité d'exploitation est de 60 000 000 de tonnes à 150 pieds.

Pour vous procurer le dossier, vous n'avez qu'à contacter Mme Diane Aubertin au (514) 324-5200.

Les offres d'achat seront reçues jusqu'au vendredi 19 février 1999, et la compagnie ne s'engage à accepter aucune des offres soumissionnées.

APPEL D'OFFRES

Dans l'affaire de la faillite de :

TIBOTRAC INC.

1865, RUE JEAN-MONNET, TERREBONNE (QUÉBEC)

L'entreprise possède deux usines entièrement équipées servant à la fabrication de camions à incendie et de véhicules de services. Une acquisition en bloc permettrait de poursuivre les activités.

Des soumissions scellées portant au recto de l'enveloppe la mention « Soumission - TIBOTRAC INC. » seront reçues au bureau de PricewaterhouseCoopers Inc. jusqu'à 15 heures, mardi le 9 février 1999, pour l'achat, en bloc ou en lots séparés, des éléments d'actif ci-dessous :

DESCRIPTION DES BIENS

| | Valeur aux livres |
|--|-------------------|
| Lot 1 Matières premières a) situées au 1865 Jean-Monnet, Terrebonne 157 296 \$ b) situées au 2900 Côte Terrebonne, Terrebonne 106 571 \$ | |
| Lot 2 Pièces 489 671 \$ | |
| Lot 3 Véhicules de courtoisie a) autopompe de marque Ford LA 8000, 1991 70 500 \$ b) autopompe de marque Ford 900, 1974 25 000 \$ | |
| Lot 4 Lot de six carrosseries et cabines partiellement complétées 87 708 \$ | |
| Lot 5 Châssis reconditionné avec moteur 250 forces 25 832 \$ | |
| Lot 6 Deux pompes « Waterous » de 850 et 1250 GIPM 20 500 \$ | |
| Lot 7 Autres pièces : carrosseries en acier, échelles de cinq sections de 100 pieds usagées et cabines de camion 68 600 \$ | |
| Lot 8 Camion autopompe Ford 850, 1966 12 400 \$ | |
| Lot 9 Carrosserie et châssis Mercury 750, 1967 15 000 \$ | |
| Lot 10 Travaux en cours et droits du syndic dans le carnet de commandes À déterminer | |

Valeur marchande

| | |
|--|--|
| Lot 11 Machinerie, équipement et outillage a) situés au 1865 Jean-Monnet, Terrebonne 205 037 \$ b) situés au 2900 Côte Terrebonne, Terrebonne 229 250 \$ | |
| Lot 12 Mobilier et équipement de bureau a) situés au 1865 Jean-Monnet, Terrebonne 18 545 \$ b) situés au 2900 Côte Terrebonne, Terrebonne 2 465 \$ | |
| Lot 13 Équipement informatique 11 175 \$ | |
| Lot 14 Camion Ford F-250, 1988 2 500 \$ | |
| Lot 15 Remorques domestiques 3 200 \$ | |

Évaluation municipale

| | |
|--|--|
| Lot 16 Terrain (150 254,1 pi. ca.) et immeuble (14 280 pi. ca.) sis au 1865 Jean-Monnet à Terrebonne 660 200 \$ | |
| Lot 17 Terrain (33 123 pi. ca.) et immeuble (13 169 pi. ca.) sis au 2900 Côte Terrebonne à Terrebonne 264 300 \$ | |
| Lot 18 Terrain vacant (8 500 pi. ca.) sis sur la 42 ^e Rue à Terrebonne 11 400 \$ | |

INSPECTION DES ACTES

Les biens pourront être examinés aux places d'affaires de la compagnie, au 1865 Jean-Monnet et au 2900 Côte Terrebonne à Terrebonne, les 28 et 29 janvier 1999 de 9 heures à 16 heures. Les intéressés pourront se procurer, sur place, une description détaillée des biens et obtenir tous autres renseignements relatifs aux biens.

CONDITIONS ET INSTRUCTIONS

Les soumissions doivent être accompagnées d'un dépôt représentant au moins 15 % du montant offert pour les lots 1 à 15 et d'au moins 5 % pour les lots 16 à 18, payable par chèque visé ou mandat établi à l'ordre de « PricewaterhouseCoopers Inc. ». Les soumissions, incluant les soumissions d'achat en bloc, doivent démontrer clairement le prix attribué pour chaque lot.

Les soumissions seront ouvertes en privé en présence des inspecteurs à la faillite et d'un représentant du surintendant des faillites. Certains biens sont assujettis à des sûretés, et l'acceptation de toute soumission sera conditionnelle à l'approbation du ou des créanciers concernés.

Les soumissions et la vente sont assujetties à d'autres conditions, réserves et modalités qui font partie intégrante du présent appel d'offres et dont les détails pourront être obtenus à notre bureau ou sur les lieux lors de l'inspection des biens. Il est de la responsabilité des soumissionnaires d'en obtenir copie et d'en prendre connaissance.

PricewaterhouseCoopers Inc., Syndic
Marcel Roy, CA, CIP, Administrateur



Le Windsor
1170, rue Peel
Montréal (Québec) H3B 4T2
Téléphone : (514) 205-5000
Télécopieur : (514) 876-1594

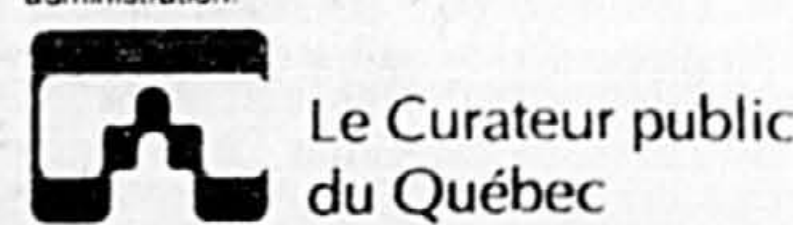
AVIS DE QUALITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 209.18 du Code de la sécurité routière, le Curateur public donne avis qu'il est administrateur provisoire des véhicules délaissés par les personnes ci-dessous mentionnées :

Les véhicules routiers confiés par la Société de l'assurance automobile du Québec :

| Nom | Marque/Modèle | No d'identification |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|
| BALANCA, Jose | Chevrolet Cavalier 1987 | 1G1JC111H12710403 |
| BARIBEAU, Manon | Chevrolet Nova 1986 | 1Y1SK1949GZ250725 |
| BERGERON, Richard | Hyundai Pony 1986 | KMHPA21E3GU259372 |
| BERNIER, Solange | Dodge Ramcl 1998 | 1B7HC16Y6V9S67561 |
| BLOIN, Stephane | Ford Probe 1989 | 1ZVBT21C1K1538363 |
| BOLDUC, Camil | Mercury Stryker 1988 | 1G4J511K9JK400399 |
| BOURASSA, Richard | Buick Skyhawk 1981 | 1G4AC69X3B7W20681 |
| BOURDEAU, Natalie | Pontiac 6000 1985 | 2G2AF19X7F1261572 |
| BOURDON, Aime | Dodge Aries 1987 | 1B3BD36D7HC189072 |
| BOYER, Claude | Suzuki Swift 1989 | J52AB55K25102888 |
| BRISÉBOIS, Cynthia | Chrysler Daytona 1987 | 1G7L7511J5V910141 |
| CARON, Alain | Gmc S15 1987 | 1GTC514R1H2528958 |
| CARRIE, Philippe | Toyota Corolla 1997 | 2T1BB02E5VC194484 |
| CARTER, Brian | Dodge Aries 1984 | 1B3BD21C6EG300417 |
| CASTELLO, ILO | Chrysler Le Baron 1986 | 1C3BC51K9G258164 |
| CHAMPAGNE, Johanne | Chevrolet Capri 1979 | 1N69L91199411 |
| CHERY, Jonas | Honda Accord 1986 | JHMBAS439G803257 |
| CHETRI, Ariel | Toyota Tercel 1989 | JT2E131GXK0355960 |
| CODERRE, Sylvain | Buick Lesabre 1980 | 4F69XAX137677 |
| COMMANDO, Clinton | Toyota Corolla 1987 | JT2AE82E5H3505791 |
| CORNEAU, Suzanne | Oldsmobile Cutlass 1982 | 2G3JAM47JKC2409548 |
| CORNELLIER, Martin | Pontiac Firefly 1988 | JG7MR6151JK659226 |
| COTE, Sylvain Paul | Ameri Eagle 1986 | 2CCCK3850GB703943 |
| COURNOYER, Nancy | Oldsmobile Cutlass 1985 | 2G3JAM19X8G9363760 |
| DELARONDE, Glen | Pontiac Grand 1988 | 1G2NE51U3JC653402 |
| DESORMEAUX, Michael | Pontiac Acadian 1986 | 1G7TB08C9G712421 |
| Diana Khalou et Bened Kana | Dodge Aries 1985 | 1B3BD49DKFF340015 |
| DIMITRIADIS, Kyriaki Nickas | Mercury Topaz 1989 | 2MEBA35X4K619687 |
| FISHER, Juanita | Chevrolet Beretta 1990 | 1G1LV1114Y162550 |
| GAGNON, Gilles | Buick Skyhawk 1986 | 1G4J569P1GK413847 |
| GAGNON, Michel | Hyundai Stellar 1987 | KMHFS21FXHU191299 |
| GAGNON, Yohan | Chevrolet Cavalier 1991 | 3G1JC111XMS821043 |
| GIGNAC, Loraine | Hyundai Excel 1989 | KMHLL311JKU306207 |
| GODRIE, Miriam | Ford Aerostar 1989 | 1FMCNA11U4KZB89660 |
| GOULET, Liliane | Pontiac Grand 1988 | 1G2WV11W6JF220549 |
| GRANDBOIS, Alain P | Chevrolet C10 1984 | 2GMD214HXE1174166 |
| GROULX, Stephane | Mazda C23 1989 | JG1BF2221K0378184 |

Les propriétaires des véhicules identifiés au présent avis peuvent en reprendre possession sur paiement des honoraires du Curateur public et déboursement engagé par celui-ci. À défaut, le Curateur public sera autorisé à vendre les véhicules à compter du onzième jour suivant la date de cette publication.



| | | |
|-------------------------|--------------------------|--------------------|
| GUILBAULT, Linda | Ford Escort 1989 | 1FABP9598KW362714 |
| JACOBS, Melanie | Oldsmobile Cutlass 1985 | 1G3GR69A8FR389817 |
| JARRETT, Michael Troy | Nissan Maxima 1985 | 1J1HU1157F7018292 |
| LABRETTE, Daniel | Chevrolet Celebrity 1987 | 1G1FP8756FN1595664 |
| LAPOINTE, Michel | Chevrolet Blazer 1984 | 1G8CS188E0174322 |
| LARCHE, Francine | Pontiac 6000 1986 | 2G2AF19R3G2989034 |
| LAROSA, Carmelo | Honda Accord 1988 | JHMCAS645JC804133 |
| LECLAIR, Pierre | Dodge 600 1984 | 1B3BE46D2EC159122 |
| LEFEBVRE, Jean-Francois | Honda Accord 1986 | JHMBAS434GC800637 |
| LEVESQUE, Pierre | Oldsmobile Cutlass 1986 | 2G3GR47A232348756 |
| LI, Shiu Hing | Ford Taurus 1989 | 1FABP502K9191277 |
| MAYRAND, Gilles | Ford Escort 1987 | 1F82P196HW320385 |
| MC ENROE, Brian | Pontiac Sundird 1985 | 1G2JB69P3F755373 |
| MC LEOD, Brigitte | Pontiac J2000 1984 | 1G2AB89B1E7244135 |
| MENIER, Benoit | Ford Escort 1988 | 1FABP209JH264753 |
| MICHAUD, Francine | Plymouth Carav 1981 | 2F3BM3661BR148687 |
| MONAST, Jean Yves | Pontiac Parisienne 1980 | 7N37NA1322253 |
| NADEAU, Joseph Andre | Geo Metro 1992 | 2C1MR2168N6740039 |
| NOLIN, Yann | Chevrolet Camaro 1985 | 1G1FP8759FN152200 |
| NORMANDEAU, Martin | Chevrolet Corsica 1988 | 1G1LT5115JY |